

# Rapport des jurys des concours externe, externe spécial et interne de recrutement de professeurs des écoles de Nouvelle-Calédonie

Session 2014

Mars 2015

## **Sommaire**

<b>Avant-propos</b>	<b>p. 3</b>
<b>Textes officiels</b>	<b>p. 4</b>
<b>Les rapports et recommandations du jury</b>	<b>p. 18</b>
<b>Concours externe et externe spécial</b>	<b>p. 18</b>
<b>Concours interne</b>	<b>p. 40</b>
<b>Statistiques</b>	<b>p. 45</b>
<b>Conclusion</b>	<b>p. 48</b>

## Avant-propos

Cette session de concours 2014 s'est déroulée dans d'excellentes conditions : aucune modification de calendrier n'est venue perturber le bon déroulement des épreuves et une fois de plus, les acteurs du concours ont fait preuve de capacités d'adaptation et de réactivité.

Je leur adresse tous mes remerciements : chacun d'entre eux, membres des jurys, coordonnateurs, concepteurs et correcteurs a fait preuve de rigueur et d'impartialité, que ce soit dans l'élaboration des sujets ou dans la notation des épreuves écrites et orales.

Grâce à une étroite collaboration entre le Vice-Rectorat, la Direction des Ressources Humaines et de la Fonction Publique de Nouvelle-Calédonie, et la Direction de l'Enseignement de Nouvelle-Calédonie, les différents concours de recrutement d'enseignants du premier degré, instituteurs comme professeurs des écoles auront permis, une fois de plus, d'opérer une rude mais nécessaire sélection parmi tous les candidats afin de repérer les personnes les plus à même d'exercer le difficile et exigeant métier d'enseignant mais aussi de répondre aux ambitions fortes de la Nouvelle-Calédonie pour l'éducation et l'instruction de ses enfants.

A ceux qui n'ont pas réussi cette année, je prodigue tous mes encouragements et les invite à faire preuve de persévérance. Aux nouveaux candidats, je conseille une solide préparation et une motivation sans faille ni artifice.

A tous, je souhaite une lecture fructueuse de ce rapport afin qu'ils acquièrent les compétences requises pour compter parmi les lauréats de la session 2014.

Jean-Yves KARTONO  
Inspecteur adjoint au vice-recteur  
de la Nouvelle-Calédonie  
directeur général des enseignements

## Textes officiels

Source : [www.juridoc.gouv.nc](http://www.juridoc.gouv.nc) - droits réservés de reproduction et réutilisation des données

### **Arrêté n° 2001-2625/GNC du 4 octobre 2001 fixant le programme et les modalités des épreuves des concours d'accès au corps de professeurs des écoles de Nouvelle-Calédonie**

#### Historique :

Créé par	Arrêté n° 2001-2625/GNC du 4 octobre 2001 fixant le programme et les modalités des épreuves des concours d'accès au corps de professeurs des écoles de Nouvelle-Calédonie.	JONC du 16 octobre 2001 page 5166
Modifié par	Erratum à l'arrêté n° 2001-2625/GNC du 4 octobre 2001 fixant le programme et les modalités des épreuves des concours d'accès au corps de professeurs des écoles de Nouvelle-Calédonie.	JONC du 30 avril 2002 page 2177
	Arrêté n° 2005-923/GNC du 7 avril 2005 portant modification de l'arrêté n° 2001-2625/GNC du 4 octobre 2001 fixant le programme et les modalités des épreuves des concours d'accès au corps de professeurs des écoles de Nouvelle-Calédonie.	JONC du 12 avril 2005 page 1872
	Arrêté n° 2006-2729/GNC du 20 juillet 2006 modifiant l'arrêté n° 2001-2625/GNC du 4 octobre 2001 fixant le programme et les modalités des épreuves des concours d'accès au corps de professeurs des écoles de Nouvelle-Calédonie.	JONC du 25 juillet 2006 page 5065

Source : [www.juridoc.gouv.nc](http://www.juridoc.gouv.nc) - droits réservés de reproduction et réutilisation des données

- effectue une synthèse à partir d'une question relative au dossier ;
- traite un thème ayant trait à la grammaire ;
- répond à une question complémentaire sur la mise en situation d'enseignement d'une ou plusieurs notions abordées dans le dossier.

L'épreuve est notée sur 20 : 8 points sont attribués à la synthèse, 4 points au thème relatif à la grammaire et 8 points à la question complémentaire.

*\* Epreuve écrite de mathématiques – Durée : 3 heures – Coefficient : 3.*

Le candidat doit résoudre trois ou quatre exercices, puis répondre à une ou deux questions complémentaires sur la mise en œuvre en situation d'enseignement d'une ou plusieurs notions abordées dans l'énoncé.

L'épreuve est notée sur 20 : 12 points sont attribués à la résolution des exercices et 8 points aux questions complémentaires.

*\* Epreuve écrite d'histoire et géographie et de sciences expérimentales et technologie – Durée : 3 heures – Coefficient : 2.*

L'épreuve porte sur les deux champs disciplinaires, histoire et géographie d'une part, sciences expérimentales et technologie d'autre part.

Elle est constituée d'une composante majeure dans l'un des champs disciplinaires et d'une composante mineure dans l'autre champ disciplinaire.

Le candidat choisit au moment de son inscription le champ disciplinaire qui constituera la composante majeure de l'épreuve.

Le candidat dispose en même temps des sujets des deux composantes de l'épreuve, majeure et mineure, et utilise à sa guise la totalité du temps de l'épreuve. Deux copies distinctes sont remises par les candidats à l'issue de l'épreuve, l'une pour la composante majeure, l'autre pour la composante mineure.

Le candidat est invité à présenter les principaux enjeux scientifiques du sujet en analysant les textes et les documents qui l'accompagnent, puis à proposer quelques pistes d'utilisation de tout ou partie de ce dossier dans une classe de cycle 3, au regard des objectifs et du programme d'histoire et/ou de géographie de ce niveau (définition des objectifs, travail réalisable en classe, résultats attendus).

Le candidat précise les liens possibles avec les autres disciplines enseignées à l'école primaire et met en évidence les objectifs transversaux, relevant de la maîtrise de la langue française ou de l'éducation civique, que le sujet permet de poursuivre.

Lorsque l'histoire et la géographie constituent la composante mineure de l'épreuve, le candidat compose sur la première partie de la composante majeure.

### **Sciences expérimentales et technologie**

Lorsque les sciences expérimentales et la technologie constituent la composante majeure de l'épreuve, celle-ci se compose de deux parties :

1. La première partie est destinée à évaluer les connaissances scientifiques du candidat dans les domaines des sciences expérimentales et de la technologie. Elle est formée de questions appelant des réponses concises portant sur le programme de l'épreuve.

2. La seconde partie vise à apprécier la capacité du candidat à exploiter une documentation de quatre pages au plus pour présenter à des élèves de cycle 3, en un texte d'une à deux pages, un problème donné sous l'angle d'une démarche scientifique, de façon à mettre les élèves en situation de mener une démarche d'investigation faite de questionnement, de réflexion et d'expérimentation, conduisant à une acquisition des savoirs. Le candidat prend appui sur cette documentation, qui lui est distribuée en début d'épreuve, concernant un problème scientifique ou technologique, composée d'éléments provenant d'ouvrages de vulgarisation, de journaux ou magazines scientifiques, de journaux pour enfants ou adolescents, de manuels scolaires ou d'autres sources de documentation.

Cette seconde partie permet de vérifier l'aptitude du candidat à trier l'information, à mobiliser ses connaissances scientifiques et technologiques, à comprendre différents langages (textes, tableaux, schémas, par exemple), à exercer son esprit critique pour présenter le problème de façon à conduire ses élèves à se saisir du sujet proposé.

Le candidat précise les liens possibles avec les autres disciplines enseignées à l'école primaire et met en évidence les objectifs transversaux, relevant de la maîtrise de la langue française ou de l'éducation civique, que le sujet peut permettre de poursuivre.

Lorsque les sciences expérimentales et la technologie constituent la composante mineure de l'épreuve, le candidat compose sur la première partie de la composante majeure.

#### **b – Epreuve réservée au concours externe :**

*Etude de documents sur la culture océanienne en général, kanak en particulier – Durée : 3 heures – Coefficient : 2.*

A partir de textes, supports audiovisuels ou iconographiques, permettant d'apprécier chez le candidat sa capacité à repérer l'intérêt du support et à exploiter son contenu symbolique et culturel.

Les candidats auront le choix de traiter le sujet en français ou dans l'une des langues kanak admises aux épreuves du baccalauréat de l'enseignement du second degré au jour de l'ouverture du concours (à titre indicatif : aijë, drehu, nengone, païci).

c – Epreuve réservée au concours externe spécial :

*Epreuve écrite en langue kanak – Durée : 3 heures – Coefficient : 2.*

Elle consiste en un commentaire guidé en langue kanak d'un texte en langue kanak et en une traduction en français d'un passage de ce texte.

Cette quatrième épreuve écrite d'admissibilité porte sur une des langues kanak dont la liste est arrêtée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Les candidats indiquent au moment de leur inscription au concours externe spécial la langue dans laquelle ils désirent subir cette épreuve.

**B – Epreuves d'admission :**

a – Epreuves communes aux concours externe et concours externe spécial :

\* *Epreuve orale d'entretien – Coefficient : 4.*

Chaque partie entre pour moitié dans la notation.

1. La première partie prend appui sur un dossier de quatre pages maximum fourni par le jury. Elle consiste en un exposé suivi d'un entretien avec le jury. L'exposé porte sur l'étude du dossier dont le candidat dégage les idées essentielles. L'entretien avec le jury permet de vérifier, au travers de l'étude du dossier par le candidat, ses connaissances relatives au programme de cette partie de l'épreuve ainsi que son aptitude à se situer par rapport au métier de professeur des écoles et à mettre en relation ses connaissances et sa réflexion dans le domaine de l'éducation.

Préparation de la première partie 1 heure - Durée : 25 mns, dont 10 mns pour l'exposé et 15 mns pour l'entretien.

2. La seconde partie consiste en un exposé ou une expression musicale, suivi d'un entretien avec le jury portant sur l'un des domaines suivants, choisi par le candidat au moment de l'inscription :

- domaine des arts visuels enseignés à l'école primaire ;
- domaine de la musique (expression musicale) ;
- domaine de la littérature de jeunesse.

Durée de la seconde partie : 25 mns- Exposé ou expression musicale : 10 mns incluant les 3 à 5 mns d'interprétation ou de lecture du texte ; entretien : 15 mns.

**Exposé dans les domaines des arts visuels et de la littérature de jeunesse ou expression musicale**

Le candidat apporte tout le matériel nécessaire à sa prestation. Pour le domaine de la musique, le choix doit se limiter à un instrument qu'il peut transporter, ce qui exclut les pianos ou les instruments qui requièrent un temps de montage, tels que les batteries. Sont également exclus les accompagnateurs et les formations instrumentales ou chorales.

La responsabilité de l'utilisation et de la bonne marche du matériel apporté par les candidats leur incombe. Il n'est fourni par les organisateurs du concours que l'accès à un branchement électrique usuel.

● **Domaine des arts visuels :**

*Arrêté n° 2001-2625/GNC du 4 octobre 2001*

*Mise à jour le 31/07/2006*

Pour les arts visuels, un support de petit format (les DVD sont admis), qui ne donne pas lieu à notation, est apporté par le candidat. Il consiste soit en une réalisation du candidat en dehors du contexte de l'épreuve, soit en un document visuel de son choix, dans le champ plastique ou les champs photographiques et cinématographiques.

L'exposé prend appui sur le support apporté par le candidat de manière à faire apparaître ses centres d'intérêt et ses connaissances d'ordre artistique et culturel ainsi que ses capacités à les réinvestir dans des situations éducatives.

• **Domaine de la musique : expression musicale et analyse de sa prestation par le candidat :**

L'expression musicale consiste en l'interprétation vocale ou instrumentale d'une oeuvre choisie par le candidat (durée de 3 à 5 minutes), suivie d'une brève analyse par celui-ci de sa prestation, pour une durée totale de 10 minutes. Le candidat doit faire ressortir ses connaissances d'ordre artistique et culturel ainsi que ses capacités à les réinvestir dans des situations éducatives.

• **Domaine de la littérature de jeunesse :**

Le candidat procède à la lecture à haute voix d'un extrait d'au moins 20 lignes (prose, poésie, théâtre) qu'il a choisi dans le domaine de la littérature de jeunesse et qu'il apporte le jour de l'épreuve.

L'exposé, qui prend appui sur ce texte, doit faire apparaître les connaissances (histoire, thèmes, tendances, relations avec la littérature) et la culture du candidat (textes, illustrations) dans ce domaine et s'attacher à montrer les apports de la littérature de jeunesse à l'enseignement à l'école maternelle et élémentaire.

### **Entretien avec le jury**

L'entretien permet d'approfondir les points développés par le candidat, afin de vérifier ses connaissances et sa réflexion dans le domaine choisi et son aptitude à les relier à l'enseignement primaire.

Pour le domaine des arts visuels, le jury présente au candidat un document visuel afin d'élargir l'entretien à un champ différent de celui qui a été choisi pour l'exposé.

Pour le domaine de la musique, le jury présente au candidat un document sonore afin d'élargir l'entretien à un champ différent de celui qui a été choisi pour l'expression musicale.

*\* Epreuve orale de langue vivante étrangère – Durée : 20 mns – Préparation de l'épreuve : 30 mns - Coefficient : 1.*

L'épreuve s'appuie sur un texte d'une vingtaine de lignes dans la langue choisie par le candidat. L'épreuve débute par la présentation orale dans la langue des grandes lignes du texte, d'une durée de 5 minutes. Le candidat devra ensuite lire à haute voix quelques lignes du texte choisies par le jury. Cette lecture est suivie d'un entretien dans la langue avec le jury, qui permet au candidat de faire la preuve de sa compétence d'interaction orale. L'ensemble de l'épreuve se situe au niveau B2 du cadre européen commun de référence, correspondant à un utilisateur dit « indépendant ».

Les candidats doivent indiquer au moment de leur inscription la langue étrangère choisie parmi les cinq langues suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien et japonais.

*\* Epreuve d'éducation physique et sportive – Coefficient : 1.*

L'épreuve se déroule en deux parties dont les modalités sont fixées en annexe au présent arrêté.

*Arrêté n° 2001-2625/GNC du 4 octobre 2001*

*Mise à jour le 31/07/2006*

1. Prestation physique choisie au moment de l'inscription du candidat parmi les deux options suivantes :

- activité d'expression : danse ;
- course de 1500 mètres.

2. Entretien avec le jury portant sur la prestation physique préalablement effectuée.

Durée de l'entretien : 20 mns, dont 10 mns d'exposé du candidat et 10 mns de réponse à des questions.

Chaque partie entre pour moitié dans la notation.

b – Epreuve facultative du concours externe :

*Epreuve facultative de langue vivante étrangère – Durée : 20 mns – Préparation de l'épreuve : 30 mns – Coefficient : 1.*

Cette épreuve est constituée par l'épreuve orale d'admission de langue vivante étrangère. Les candidats doivent s'inscrire dans une langue différente de celle choisie à l'épreuve d'admission de langue vivante étrangère (pour mémoire : allemand, anglais, espagnol, italien et japonais).

Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.

c – Epreuve réservée au concours externe spécial :

*Epreuve orale d'admission en langue kanak – Préparation : 30 mns – Durée : 30 mns – Coefficient : 2.*

Elle consiste en un entretien en langue kanak avec le jury à partir d'un document sonore ou écrit authentique en langue kanak, relatif à la culture ou à la langue concernée.

La quatrième épreuve orale d'admission porte sur une des langues kanak dont la liste est arrêtée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Les candidats indiquent au moment de leur inscription au concours externe spécial la langue dans laquelle ils désirent subir cette épreuve.

## **II – MODALITES :**

Une note de 0 à 20 est attribuée à chacune des épreuves. Chaque note est multipliée par le coefficient prévu pour l'épreuve correspondante. La somme des produits ainsi obtenue forme le total des points pour l'ensemble des épreuves.

Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

Pour être déclarés admissibles, les candidats au concours externe et au concours externe spécial doivent obtenir un nombre de points égal au moins à 100.

Pour être déclarés admis, les candidats doivent obtenir le nombre de points suivant :

- au concours externe : 160,
- au concours externe spécial : 180.

*Arrêté n° 2001-2625/GNC du 4 octobre 2001*

*Mise à jour le 31/07/2006*



<p>L'exposé porte sur des questions posées par le jury à partir d'un document présenté par le candidat.</p> <p>Les modalités de cette épreuves sont fixées à l'annexe 2.</p>		
<p><b>III. <u>EPREUVE FACULTATIVE D'ADMISSION :</u></b></p> <p>• <i>Epreuve orale de langues</i></p> <p>Cette épreuve consiste en un entretien avec un jury, à partir d'un sujet fourni par celui-ci dans une des langues admises aux épreuves du baccalauréat de l'enseignement du second degré de la Nouvelle-Calédonie, au jour de l'ouverture du concours.</p> <p>Les candidats auront le choix entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'anglais,</li> <li>- l'espagnol,</li> <li>- le japonais,</li> <li>- l'allemand,</li> <li>- l'italien,</li> <li>- les langues kanak.</li> </ul> <p>Seuls sont comptabilisés les points au dessus de la moyenne.</p>	<p>préparation : 20 mn entretien : 20 mn</p>	<p>1</p>

## 2 – Modalités :

Une note de 0 à 20 est attribuée à chacune des épreuves. Chaque note est multipliée par le coefficient prévu pour l'épreuve correspondante. La somme des produits ainsi obtenue forme le total des points pour l'ensemble des épreuves.

Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

Pour être déclaré admissible, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 50.

Pour être déclaré admis, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 80.

**ANNEXE I**  
**Programmes des épreuves des concours externe**  
**et externe spécial de recrutement**  
**de professeurs des écoles de Nouvelle-Calédonie**  
**et modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive**

- Arrêté n° 2006-2729/GNC du 20 juillet 2006, annexe I.

Les programmes des épreuves d'admissibilité et de la première partie de l'épreuve orale d'admission, épreuve d'entretien, des concours de recrutement de professeurs des écoles par voie de concours externe et de concours externe spécial sont fixés conformément aux dispositions ci-après.

Pour les épreuves d'admission, la seconde partie de l'épreuve orale d'entretien ainsi que la seconde épreuve orale de langue vivante étrangère et la troisième épreuve d'éducation physique et sportive ne comportent pas de programme. Il en est de même des épreuves écrites et orales d'admissibilité et d'admission portant sur les langues kanak.

Chaque programme est commun aux concours externe et externe spécial.

Les candidats doivent maîtriser les notions permettant d'enseigner les programmes de l'école primaire et en ce sens celles inscrites au programme du concours sur lesquelles prendront appui les épreuves. La lecture des documents d'accompagnement et d'application des programmes est conseillée aux candidats.

## **I – EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE**

### **Programme de français**

- Langue et discours, langage oral et langage écrit (l'ensemble des notions sur le discours doit s'appuyer sur une compréhension minimale des distinctions énonciation et énoncé, système d'énonciation, langage, métalangage, qui ne sont pas au programme de l'enseignement primaire).
- Repères sur le développement du langage oral (langage d'action, langage d'évocation).
- Les dimensions fonctionnelles et culturelles de l'écrit, les usages scolaires de l'écriture.
- L'acte de lecture : aspects psychologiques et sociologiques.
- L'apprentissage de l'écrit (lecture et écriture) dans les différents cycles de l'école primaire.
- La lecture des textes littéraires.
- Système phonologique du français.
- Système orthographique du français.
- Morphologie du français, syntaxe dans la phrase et dans le texte.
- Le lexique (points de vue sémantique et morphologique).
- Ecriture, production de texte, textes utilisés dans les différents champs disciplinaires de l'école primaire.
- Les troubles du langage.

### **Programme de mathématiques**

- Le nombre et les nombres (entiers, décimaux, rationnels, réels) et les relations entre diverses représentations (fractionnaire, décimale, scientifique).
- Opérations sur les nombres.
- Représentations des relations entre les nombres : égalité, ordre, approximation.
- Notions de proportionnalité (fonction linéaire).
- Mesures (longueur, masse, durée, vitesse, aire, volume) en relation avec les sciences expérimentales.
- Eléments simples de géométrie plane (droite, angles, figures classiques et propriétés principales, symétries, homothéties, rotations) et de géométrie dans l'espace (quelques solides usuels et propriétés principales).
- Eléments sur l'utilisation des calculatrices électroniques et d'outils informatiques simples (tableurs).

*Arrêté n° 2001-2625/GNC du 4 octobre 2001*

*Mise à jour le 31/07/2006*

- Représentation et interprétation simple de données (tableaux, diagrammes, graphiques).

## **Programmes d'histoire et géographie**

### *Programme d'histoire*

- Le peuplement du monde et de l'Océanie.
- Le peuplement austronésien ou la préhistoire kanak et l'émergence de la civilisation kanak
- Les origines de la France (de -52 à 1453).
- Les grands changements du monde aux XV<sup>ème</sup> et XVI<sup>ème</sup> siècles.
- De la fin de la monarchie absolue au 1<sup>er</sup> Empire (de 1774 à 1815).
- La recherche du continent austral et les premiers voyages d'exploration de la Nouvelle-Calédonie (de 1522 à 1774).
- Premiers contacts avec les Européens et débuts de l'évangélisation en Nouvelle-Calédonie (de 1840 à 1853).
- L'œuvre de la III<sup>ème</sup> République (de 1870 à 1940).
- Colonisations libre et pénale en Nouvelle-Calédonie (de 1853 à 1931).
- Les Kanak face à la colonisation (de 1853 à 1946).
- La Nouvelle-Calédonie et les guerres du XX<sup>ème</sup> siècle.
- La période de 1945 à 1958 : un tournant décisif dans l'histoire de la France et de la Nouvelle-Calédonie.
- L'action de la V<sup>ème</sup> République.
- L'évolution politique de la Nouvelle-Calédonie de 1958 à 1998.
- Les principales transformations de la société néo-calédonienne depuis les années 1970.

### *Programme de géographie*

- La représentation du monde, les principaux repères géographiques.
- Les principaux contrastes humains de la planète.
- Les principales caractéristiques du milieu physique de l'archipel néo-calédonien et ses paysages.
- L'archipel néo-calédonien au sein des grandes aires culturelles du Pacifique, de l'espace français et du monde.
- La diversité des espaces français et européens.
- La vie et les activités des hommes en Nouvelle-Calédonie : le Grand Nouméa, la Grande Terre et les Iles.
- La vie et les activités des hommes dans les espaces océaniques.
- Les relations de la Nouvelle-Calédonie avec l'ensemble régional, l'Europe et le reste du monde.
- Les ressources minières de la Nouvelle-Calédonie et leur exploitation.
- Les autres ressources de la Nouvelle-Calédonie.
- L'organisation de l'espace français et européen.
- Le rayonnement de la France dans le monde, son inscription dans l'Europe.
- Les ressources naturelles et leur préservation en Nouvelle-Calédonie.

## **Programme de sciences expérimentales et technologie**

- Mesures et unités.
- Matière :
  - \* Etats et changements d'état,
  - \* Mélanges et solutions,
  - \* Propriétés physiques des gaz.
- Energie : Formes, transferts et conservation de l'énergie.

*Arrêté n° 2001-2625/GNC du 4 octobre 2001*

*Mise à jour le 31/07/2006*

- Lumière : Sources, propagation rectiligne de la lumière.
- Electricité : Générateurs et récepteurs, circuit électrique, sécurité des personnes et des installations.
- Mécanique : Equilibre. Transmission et transformation de mouvements.
- Astronomie : La Terre, le système solaire et l'Univers.
  
- Le vivant :
  - \* Le cycle de développement,
  - \* Les fonctions du vivant :
    - . la reproduction sexuée et non sexuée,
    - . les fonctions de nutrition : digestion, respiration, circulation,
    - . les fonctions de relation : fonctions sensorielles et modes de déplacement.
  
  - \* Les êtres vivants dans leur milieu :
    - . notions de milieu et d'écosystème,
    - . l'action de l'homme sur son environnement,
  
  - \* Le corps humain :
    - . éducation à la santé : l'hygiène alimentaire, la prévention des conduites à risque, la pratique sportive,
    - . reproduction et sexualité.

## II – EPREUVES D'ADMISSION

### A - Programme de la première partie de l'épreuve d'entretien

- L'histoire de l'école, ses finalités, son fonctionnement, son environnement, ses méthodes, avec une ouverture sur d'autres pays européens.
- Connaissances dans le domaine de l'éducation.
- Les obligations, les droits et les responsabilités du professeur des écoles.

### B - Modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive

Les candidats réalisent la prestation physique qu'ils ont choisie au moment de l'inscription parmi les deux options suivantes :

- activité d'expression : danse
- course de 1 500 mètres.

Elle est suivie d'un entretien avec le jury.

#### 1. Prestation physique

##### a) *Activité d'expression : danse*

L'épreuve consiste en une prestation individuelle. Tous les styles de danse sont admis. Cette prestation a une durée de 2 minutes maximum.

Le candidat doit apporter tout matériel nécessaire à sa prestation et à son audition.

##### b) *Course de 1 500 mètres*

L'épreuve consiste en une course en ligne avec un maximum de 12 candidats au départ.

*Arrêté n° 2001-2625/GNC du 4 octobre 2001*

*Mise à jour le 31/07/2006*

A l'issue de la course, le jury chronomètre pour chacun des candidats le temps effectivement réalisé. Le barème de notation, différent pour les hommes et pour les femmes, figure dans le tableau ci-après. Il est précisé qu'entre deux valeurs de temps, la note est rapportée à celle qui correspond au temps immédiatement supérieur (par exemple : la performance de 5 minutes 47 secondes [5 min 47] pour le barème « hommes » est notée comme la performance de 5 minutes 51 secondes [5 min 51], soit une note de 10).

Notes	Hommes	Femmes
20	4'30''	5'50''
19,5	4'33''	5'55''
19	4'36''	6'01''
18,5	4'39''	6'06''
18	4'42''	6'12''
17,5	4'45''	6'17''
17	4'48''	6'23''
16,5	4'52''	6'29''
16	4'55''	6'36''
15,5	4'59''	6'42''
15	5'03''	6'48''
14,5	5'07''	6'55''
14	5'11''	7'02''
13,5	5'15''	7'09''
13	5'20''	7'16''
12,5	5'24''	7'24''
12	5'29''	7'31''
11,5	5'34''	7'39''
11	5'40''	7'47''
10,5	5'45''	7'55''
10	5'51''	8'03''
9,5	5'56''	8'12''
9	6'03''	8'21''
8,5	6'09''	8'30''
8	6'15''	8'39''
7,5	6'22''	8'49''
7	6'29''	8'58''
6,5	6'37''	9'08''
6	6'44''	9'18''
5,5	6'52''	9'29''
5	7'00''	9'40''
4,5	7'09''	9'51''
4	7'18''	10'02''
3,5	7'27''	10'14''
3	7'36''	10'26''
2,5	7'46''	10'38''
2	7'57''	10'50''
1,5	8'07''	11'03''
1	8'19''	11'16''
0,5	8'30''	11'30''

*c) Modalités de dispense :*

Peuvent être dispensés de la prestation physique de l'épreuve d'éducation physique et sportive :

- les candidats handicapés qui ne peuvent réaliser la prestation physique et qui auront présenté un certificat médical attestant qu'ils ne sont aptes à effectuer aucune des deux prestations physiques proposées. Ils doivent l'adresser au jury avant le début des épreuves d'admission.

- les candidats présentant un certificat médical de contre-indication à la pratique des deux prestations physiques ;

- les candidates en état de grossesse ou en congé de maternité à la date des épreuves qui, bien que remplissant les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions de professeur des écoles, sont dans l'incapacité d'effectuer la prestation physique.

Les candidats se trouvant dans l'une de ces deux dernières situations doivent adresser au jury, leur certificat médical, datant de moins de quatre semaines avant le début des épreuves d'admission.

Les candidats n'ayant pas satisfait à l'obligation de fournir le certificat médical ci-dessus mentionné ou l'ayant produit hors délai se voient attribuer la note zéro à la prestation physique.

Les candidats dispensés se voient attribuer une note égale à la moyenne des notes obtenues par les candidats ayant subi l'une et l'autre des deux options de la prestation physique diminuée de deux points, et sans que cette note puisse dépasser 10 sur 20.

Lorsqu'un candidat, s'étant blessé en cours d'épreuve, ne peut effectuer la totalité de la prestation physique, le jury attribue la note en fonction de la prestation réalisée.

Dans les trois situations énumérées ci-dessus, les candidats doivent cependant se présenter à l'entretien de l'épreuve d'éducation physique et sportive.

Le candidat absent à l'une des deux parties de l'épreuve, sans y avoir été autorisé, est éliminé.

## 2. Entretien avec le jury

L'entretien prend appui sur la prestation physique, dont il est un prolongement.

Au cours de l'entretien, le candidat indique ce qu'il retire de sa pratique pour lui-même et pour son enseignement. Il expose en particulier comment il peut transposer cette pratique dans son enseignement à l'école primaire, en prenant en compte les liens avec les autres disciplines et le développement de l'enfant. Puis le candidat répond à des questions du jury, destinées à élargir et approfondir sa réflexion, qui porteront sur une autre activité physique que celle qu'il a choisie, parmi les activités les plus pratiquées à l'école primaire.

<b>ANNEXE II</b> <b>Organisation de l'épreuve d'admission du concours interne</b> <b>de recrutement de professeurs des écoles de la Nouvelle-Calédonie</b>
--

Les candidats déposeront leur dossier au moins 15 jours avant la date de début des épreuves écrites, en double exemplaire.

Les modalités de ce dépôt seront définies ultérieurement et portées à leur connaissance dans les dossiers d'inscription.

Le dossier comportera dix pages dactylographiées, sans annexes, numérotées et comportant obligatoirement un sommaire en tête. Une fiche descriptive, d'une page, également dactylographiée en présentera successivement l'économie et le contenu.

Ce dossier constituera un ensemble construit et ordonné de documents élaborés par le candidat et faisant état d'observations, de pratiques, d'analyses de pratiques établies lors de ses activités professionnelles.

Il est destiné à servir de support aux questions posées par le jury pour l'exposé. Sa présentation et son contenu ne feront donc l'objet d'aucune notation.

Au cours d'une première partie de l'épreuve, le candidat présentera un exposé portant sur les questions ou thèmes proposés par le jury à partir de son dossier.

Pour la préparation de cet exposé, le candidat disposera de son dossier et des questions ou thèmes proposés par le jury.

Au cours de l'entretien qui suit, le jury engagera une discussion avec le candidat en élargissant progressivement le champ de ses questions en étant tout particulièrement attentif aux qualités d'expression et à la capacité à communiquer que l'on est en droit d'attendre d'un enseignant.

*Arrêté n° 2001-2625/GNC du 4 octobre 2001*

*Mise à jour le 31/07/2006*

**Arrêté n° 2009-2335/GNC du 5 mai 2009 portant  
modification de l'arrêté n° 2001-2625/GNC du 4 octobre  
2001 fixant le programme et les modalités des épreuves des  
concours d'accès au corps de professeurs des écoles de  
Nouvelle-Calédonie**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,  
Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;  
Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;  
Vu la délibération n° 2007-28D/GNC du 24 août 2007 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;  
Vu la délibération n° 298 du 14 août 2007 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;  
Vu l'arrêté n° 2007-4818/GNC-Pr du 22 août 2007 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;  
Vu l'arrêté n° 2007-4820/GNC-Pr du 22 août 2007 constatant la prise de fonctions du président et de la vice-présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;  
Vu l'arrêté n° 2001-2625/GNC du 4 octobre 2001 fixant le programme et les modalités des épreuves des concours d'accès au corps de professeurs des écoles de Nouvelle-Calédonie,

A r r ê t e :

**Article 1er** : Le second alinéa du point II de l'article 1er de l'arrêté du 4 octobre 2001 ci-dessus référencée est ainsi réécrit :

"Toute note égale ou inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité ou à la première épreuve d'admission est éliminatoire.

La note 0 aux autres épreuves est également éliminatoire."

**Article 2** : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement  
de la Nouvelle-Calédonie,*

HAROLD MARTIN

*Le membre du gouvernement  
chargé d'animer et de contrôler  
le secteur de l'économie, du  
travail et de la fonction  
publique,*

ANNIE BEUSTES

**Les sujets des concours de la session 2013** sont disponibles sur le site de la DRHFPNC :

<http://www.drhfpnc.gouv.nc>

## LES RAPPORTS DES JURYS

### CONCOURS EXTERNE ET EXTERNE SPECIAL

#### EPREUVES D'ADMISSIBILITE

#### Epreuve écrite de français

#### Bilan de la coordonnatrice : Marie-Cécile DELVENNE

##### Remarques générales :

Les copies sont généralement lisibles, la graphie est soignée.

En revanche, d'importantes erreurs de syntaxe et d'orthographe sont à noter chez de nombreux candidats.

##### Synthèse :

- Détails à respecter :
  - Introduction :
    - Présenter les documents, sans trop entrer dans les détails.
    - Formuler la problématique.
    - Annoncer le plan.
  - Développement :
    - Reformuler les idées les plus importantes.
    - Montrer les convergences, les divergences, la complémentarité des textes.
    - S'appuyer sur un plan clair et rigoureux, organiser le propos en paragraphes bien structurés.
    - Employer une langue correcte, des formulations claires en évitant le verbiage.
  - Conclusion :
    - Mettre en évidence les idées centrales.
    - Proposer une ouverture.

- Il apparaît que de nombreux candidats ne maîtrisent pas la méthodologie de la synthèse. Dans cet exercice, les textes à l'étude doivent être mis en relation les uns avec les autres pour répondre à une problématique. Il ne s'agit en aucun cas d'un résumé de chaque document. Il n'est pas demandé d'avis personnel (rappelé dans les consignes), ni de restitution de connaissances, ce qui a été observé dans certaines copies. Le développement doit être structuré et organisé en paragraphes.
- Il a été constaté également, chez un nombre important de candidats, un défaut de compréhension des textes proposés ou/et une restitution trop superficielle des idées énoncées.

### **Grammaire :**

En règle générale, il est noté un manque de maîtrise de connaissances sur les discours, les typologies textuelles et leurs différentes caractéristiques.

Parmi les autres erreurs relevées :

- une non maîtrise (ou une connaissance partielle) des règles de base d'accord du participe passé, surtout avec l'auxiliaire avoir.
- des confusions entre reprises nominales et pronominales.

Rappelons que cet exercice portait sur une production d'élève. Tout enseignant doit être capable d'identifier les erreurs et de les corriger.

Dans les réponses apportées, certaines manquaient de précision.

### **Question complémentaire :**

Cette partie de l'épreuve portait sur l'analyse critique d'un extrait de manuel qui datait de 2001. Elle s'est avérée peu réussie dans l'ensemble.

- Certains n'ont pas « osé » remettre en cause la pertinence du document proposé au regard de ce qui est préconisé dans les programmes. La date aurait déjà pu en elle-même vous servir d'indicateur. N'hésitez pas à être critique lorsque les questions vous invitent à le faire mais la justification que vous apportez est essentielle. Elle doit prendre appui sur des éléments précis (programmes officiels, éléments théoriques sur le sujet, références bibliographiques...).

Notons que les textes qui servaient de support à la synthèse (première partie de l'épreuve) donnaient un éclairage qui aurait pu aider le candidat à se positionner, même sans avoir une grande connaissance sur le sujet.

- Les réponses apportées sont restées trop descriptives, sans véritable analyse, et souvent sans justification.
- Le texte théâtral est visiblement peu connu des candidats. La méconnaissance de ses spécificités, de ses caractéristiques et de son lexique singulier a été, semble-t-il en partie, la cause de réponses confuses.
- Précisons également qu'un texte qui sert de point de départ pour construire des connaissances sur un genre littéraire, tel qu'il soit, doit impérativement être un texte d'auteur. Ici, il s'agissait de la production d'un collectif d'élèves et non pas d'un texte de référence en matière de théâtre.

## **Éléments de correction**

### **I – Synthèse (8 points)**

Note : les éléments de correction apportés ci-dessous font apparaître un plan structuré avec titres et sous-titres pour faciliter la lecture. Mais ils ne sont pas nécessaires dans une synthèse. En revanche, le plan doit être clair et les idées organisées.

#### Introduction

Produire de l'écrit est une tâche complexe qui fait appel à toutes les composantes de la maîtrise de la langue. Elle peut de ce fait mettre en difficulté l'élève autant que l'enseignant. Quels moyens mettre en œuvre pour faciliter cet apprentissage et donner du sens à l'écriture à l'école primaire ? Comment amener tous les élèves à maîtriser les enjeux de l'écriture sans que les plus fragiles ne se

sentent en insécurité ? A la lumière du **texte 1** extrait de « Mes convictions » *Projet écrire*, **Jean-Bernard SCHNEIDER**, Accès édition, 2010, du **texte 2** extrait de *Enseigner la grammaire et le vocabulaire à l'école*, **Renée LÉON**, Hachette, 1998 et du **texte 3**, l'article de **Catherine TAVERON**, revue *Animation et Éducation* n° 228, mai 2012, trois aspects seront examinés : l'écriture comme projet, l'écriture dans son interaction avec la lecture, l'écriture comme moyen de convoquer et travailler la langue.

## **1) L'écriture comme projet**

### **• Une entreprise collective**

Dans les **textes 1** et **2**, le projet d'écriture apparaît comme le ciment d'une entreprise collective.

Pour **Jean-Bernard SCHNEIDER**, l'engagement du groupe classe dans ce type de dispositif permet à chaque élève de mobiliser ses compétences, de réinvestir ses acquis antérieurs et de développer différentes formes d'intelligence selon ses possibilités. Lorsqu' écrire devient un projet, il engendre plus facilement motivation et implication de tous malgré les difficultés et les rythmes de chacun.

Si cette notion de projet apparaît également dans le texte de **Renée LÉON**, c'est dans le sens où il engage l'écriture au sein de la classe dans une démarche pluridimensionnelle où le point de convergence se situe au niveau de l'intention du scripteur. « Projet » est donc à prendre davantage ici au sens de singularité de chaque situation d'énonciation, chacune d'elle impliquant des choix singuliers.

### **• Une entreprise individuelle**

Pour **Catherine TAVERON**, l'écriture est avant tout un projet individuel de l'élève qu'il est important de laisser « mûrir ». Elle rejoint **Renée LÉON** au sens où le jeune scripteur est amené à faire des choix énonciatifs ; elle va même plus loin en lui attribuant le « statut d'auteur » et le positionne comme faisant partie d'une « communauté d'auteurs » avec laquelle il échange, face à qui il justifie ses choix.

Mais que le projet d'écriture soit collectif ou individuel, il installe l'élève dans une interaction entre son vécu de lecteur et celui de producteur d'écrit ; c'est cette interaction qui semble lui permettre de progresser.

## **2) L'écriture dans son interaction avec la lecture**

C'est dans son vécu de lecteur que l'élève puise ses idées, parsemées de tous les liens culturels que véhiculent les livres. Les **textes 1** et **3** y font référence.

### **• Construction d'une typologie textuelle**

Même si **Renée LÉON**, dans le **texte 2**, ne mentionne pas explicitement le terme de « lecture », elle stipule que tout écrit se nourrit des correspondances qu'il entretient avec un texte de même type. Il convient au scripteur de se les approprier pour lui permettre de mettre en relation la situation d'énonciation et les choix linguistiques qu'il devra faire.

Pour **Jean-Bernard SCHNEIDER**, lecture et écriture sont des activités à mener de front : la lecture offre des données auxquelles l'élève doit pouvoir se confronter pour écrire et pour réviser son texte. Il souligne l'importance de connaître les différentes règles d'organisation textuelles en fonction de la typologie du texte à produire même si, précise-t-il, la typologie doit rester « accessible » à l'élève. Il insiste sur une mise en recherche active des textes lus pour amener chacun à en dégager les principales caractéristiques, la fonction, l'enjeu...

### • Une rencontre littéraire

En matière de lecture, **Catherine TAVERON** apporte un éclairage supplémentaire sur l'interaction lecture/écriture. Elle évoque l'emprunt à d'autres auteurs comme un passage presque incontournable permettant la ponction de « la matière première ». Elle montre la nécessité de mettre l'élève au contact des textes d'auteurs. Cette rencontre littéraire doit lui permettre d'appréhender les effets possibles que supposent les choix d'écriture. Elle insiste sur le fait que le texte produit implique nécessairement un effet sur le lecteur ; c'est cet effet recherché qui doit amener l'élève à une réécriture lui permettant de se rapprocher au plus près de son intention.

Qu'elle soit à la source du travail d'écriture ou qu'elle en constitue l'aboutissement, la lecture pour l'ensemble des auteurs est indissociable du travail de production. « Et parce que c'est le même code », l'ensemble des textes du corpus souligne l'incontournable nécessité de maîtriser la langue.

### 3) L'écriture comme moyen de convoquer et travailler la langue

#### • Faire des choix linguistiques

Pour **Catherine TAVERON**, les choix narratifs de l'auteur lui permettent de faire des choix linguistiques conscients. Tel un « artisan », l'élève fera appel aux possibles de la langue en s'interrogeant sur l'effet escompté chez le lecteur. Il en utilisera tous les ressorts pour affiner, retravailler sa production.

#### • La langue comme « outil » pour écrire

Si le lien entre écriture et maîtrise de la langue est fortement induit mais peu développé chez **Catherine TAVERON**, il l'est davantage chez les deux autres auteurs.

En effet, dans les **textes 1** et **2** du corpus, **Jean-Bernard SCHNEIDER** et **Renée LÉON** s'accordent à dire que mettre les élèves en situation d'écriture ne suffit pas. Des activités de structuration sont indispensables, activités dans lesquelles la langue est véritablement un objet d'étude. Cette réflexion sur la langue fournira au scripteur des « outils » au service de la construction du sens.

Sur la question, **Renée LÉON** va même plus loin. Elle pointe la nécessité de ne pas s'attacher qu'à la grammaire de phrase : un texte se structure et s'équilibre en effet grâce à des « phénomènes transphrasiques ». Aussi préconise-t-elle l'approche de la grammaire de texte qui donne un nouvel éclairage aux faits de langue, notamment concernant les éléments de reprise. Bien que modeste à l'école primaire, elle permet d'ouvrir des solutions aux « problèmes concrets d'écriture ». L'auteur s'attache également à mettre en parallèle écriture et enrichissement lexical dans la mesure où l'utilisation du vocabulaire est spécifique à un type de texte ou à un genre littéraire. Elle souligne que le travail sur le lexique permet d'ouvrir sur la mise en place de projets d'écriture interdisciplinaires permettant ainsi de réfléchir sur les différentes fonctions de la langue. L'étude du champ lexical doit amener les élèves à se construire des outils selon le type de texte travaillé. Cette recherche active sur le vocabulaire en facilitera, suppose-t-elle, l'appropriation.

### Conclusion

A travers ce corpus, les auteurs s'attachent à donner des pistes aux enseignants pour leur permettre de faire écrire tous leurs élèves avec davantage de cohérence. Les idées avancées dans l'ensemble des textes permettent de pouvoir répondre à un certain nombre de questions que tout jeune scripteur, qui cherche du sens à ce qu'il fait, se pose ; notamment « Pourquoi j'écris et pour qui ? » mais aussi « Comment j'écris ? » et « Quels moyens vais-je utiliser ? ». À travers la mise en perspective de ces trois documents, les liens étroits tissés entre toutes les composantes de la discipline apparaissent clairement pour converger vers une pratique plus consciente de l'écriture.

## **II – QUESTION DE GRAMMAIRE (4 points)**

a) C'est un texte narratif. L'élève aurait dû employer le système du passé (texte coupé de la situation d'énonciation).

b) - L'élève ne maîtrise pas l'utilisation des temps du récit : il opère un va-et-vient dans la narration entre le système du passé (imparfait et passé-simple) et le système du présent (présent, passé composé et futur) sans aucune cohérence.

- L'indicateur temporel « aujourd'hui » et l'indicateur spatial « ici » sont utilisés de manière incohérente. Ils appartiennent au système du présent.

c) - Reprises nominales : répétition des termes « village », « sorcière », « mamie »... L'élève n'utilise pas de substitut.

- Reprises pronominales : « eux » sans référent, « le » pour désigner la sorcière dans « le griffer ».

- Ponctuation : dans le récit, le candidat a mis en évidence les difficultés de compréhension à partir d'exemples ( de « Tout à coup » à « effrayé » ) ; il a souligné les erreurs de mise en page du dialogue à la fin du texte.

d) - « la sorcière est sortie manger ». L'élève ne maîtrise pas la règle d'accord du participe passé employé avec l'auxiliaire être.

- « le chat l'a tuée ». L'élève ne maîtrise pas la règle d'accord du participe passé employé avec l'auxiliaire avoir quand le COD est placé avant.

## **III. QUESTION COMPLEMENTAIRE (8 points)**

a) Etant une production écrite d'élève, le texte ne peut pas servir de référence. Il est important de partir d'extraits d'auteurs pour dégager les spécificités d'un genre.

b) Certaines questions vérifient la compréhension du texte (« Dans l'introduction, quel mot t'indique si Simon a fait exprès, ou non, de lancer le ballon ? »). D'autres sont orientées vers l'identification des temps. D'autres encore ont trait à l'orthographe grammaticale. Aucune d'entre elles ne permet à l'élève de découvrir les caractéristiques du texte théâtral afin qu'il se les approprie pour sa production future.

c) Là encore, aucun des choix opérés n'est pertinent. En effet, ils ciblent des compétences grammaticales (les compléments circonstanciels de manière, la nature des mots) et orthographiques (a et ont, est et sont) qui ne sont pas propres au texte théâtral. L'élève ne pourra donc pas s'en servir comme aide à l'écriture.

Les points suivants peuvent être évoqués et/ou détaillés

- la mise en page
- la différenciation didascalies/répliques
- le lexique du théâtre
- le système d'énonciation (temps du discours, pronoms...)
- les types de phrases
- ...

## Epreuve écrite de mathématiques

### Bilan du coordonnateur : Christophe PORTENART

#### SUJET

Un exercice mériterait de recourir au bon sens mathématique du niveau de l'école primaire.

Certains exercices pourraient être plus pragmatiques, beaucoup d'entre eux mobilisent une capacité à démontrer de manière littérale.

Dans l'une des questions complémentaires, des travaux d'élèves seraient les bienvenus.

#### COPIES

Les candidats ne doivent pas confondre le recours aux exemples et la démonstration à réaliser. Ils doivent maîtriser le concept des propriétés caractéristiques en géométrie (conditions nécessaires et suffisantes indispensables à la démonstration).

Les candidats doivent structurer leur raisonnement (exemple, exercice 1a). Beaucoup d'entre eux diluent leurs réponses au détriment de la concision et de la clarté des réponses attendues (questions complémentaires 1 et 2).

Les candidats doivent maîtriser les notions élémentaires. Celle du diviseur n'est pas acquise dans une majorité des copies (exemple « diviseur égal à 0 »), celle des fractions également (addition ou inversion de fractions).

La calligraphie est satisfaisante mais la pagination des copies est nécessaire.

Une copie (n°11988) possède un signe distinctif dans son entête :

*POUR LE RECRUTEMENT DE : huit professeurs des écoles de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie*

Cette copie a par ailleurs obtenu une note éliminatoire.

## Epreuve écrite d'histoire et géographie

### Bilan du coordonnateur : Joseph RAMONEDA

Pour la session 2014, 88 candidats ont composé en géographie-histoire dont 40 pour l'épreuve majeure, notée sur 14 et 48 pour la mineure, notée sur 6. Pour l'épreuve majeure, les notes s'échelonnent de 1 à 13 et de 1 à 6 pour la mineure. Le jury remarque que cette année les excellentes copies ont été rarissimes mais par contre, il n'y a eu aucune copie blanche. Notons aussi qu'un nombre encore trop important de copies ne satisfait toujours pas les attentes du concours et montre un manque de préparation sérieuse de la part de ces candidats.

D'emblée, précisons que ce rapport n'est nullement un corrigé canonique de l'épreuve car un tel corrigé ne peut exister tant les voies de la rédaction sont multiples. Il a tout simplement pour objectif d'aider les futurs candidats à préparer au mieux la session 2015. Pour cela, le jury rappelle des exigences élémentaires liées à ce type de concours : le futur professeur des écoles doit impérativement s'attacher à éviter les fautes d'orthographe et à écrire de façon lisible. Orthographe et calligraphie sont donc deux conditions fondamentales dans l'exercice de ce métier. Dès lors, il convient de montrer qu'elles sont maîtrisées. Le jury est particulièrement attentif à cet aspect des copies.

Il est souhaitable, durant l'année de préparation, de (re)voir les règles les plus usuelles de l'orthographe (a-à / et-est /son-sont, etc.) ainsi que les accords du participe passé. L'utilisation d'une grammaire voire du Bled n'est pas superflue et peut se montrer rapidement rentable puisque pour l'orthographe et la calligraphie un point est attribué dans la mineure et deux dans la majeure. D'autre part, les phrases bancales, mal construites, trop longues, usant et abusant du style télégraphique sont à bannir : la syntaxe est un élément essentiel de la communication écrite que le candidat doit impérativement maîtriser. Sans que cela soit une nécessité absolue, la connaissance des chiffres romains pour désigner notamment les siècles est appréciée mais mieux vaut donner un siècle juste en chiffres dits arabes que se tromper en chiffres romains. Certaines copies ne traitent qu'un sujet soit celui d'histoire soit celui de géographie, ce qui montre à l'évidence un manque de connaissances d'autant plus inacceptable que le sujet du concours de 2014 ne présentait aucune difficulté particulière ni dans l'épreuve mineure ni dans la majeure. De plus, tout candidat doit absolument parvenir à bien gérer son temps et à présenter un travail abouti or trop de copies sont inachevées ou présentent, faute de temps, une dernière partie réduite à la portion congrue alors qu'elles avaient bien commencé. Les candidats devraient également penser à se réserver quelques minutes pour relire leur travail. Cela leur permettrait de ne pas laisser des passages corrigés à l'effaceur mais malheureusement béants ou de remarquer que certaines de leurs phrases sont incompréhensibles, absconses ou sibyllines.

Nous convions également les candidats à numéroter les pages de leurs travaux même s'il est vrai que les modèles de copies fournis pour le concours ne le prévoient pas. Toujours dans le cadre des recommandations préparatoires, nous conseillons vivement aux candidats de lire avec attention les manuels de géographie et d'histoire du collège et du lycée. Ces lectures constituent une excellente entrée en matière pour s'approprier les notions et les concepts exigés par les thèmes du concours et elles permettent également de (re)mettre en place les repères chronologiques et spatiaux. En outre, le jury recommande vivement aux futurs candidats de connaître les grands découpages de l'histoire et d'apprendre une chronologie suffisamment riche pour pouvoir situer les événements dans le temps. Trop de copies ne citent aucune date sauf celles fournies par les sujets ou alors des dates erronées et peu logiques comme : « Dès la création de la 1ère République en 1879 », « Simone Veil entre en politique et propose en 1946 à l'Assemblée nationale le droit de vote pour les femmes », « certaines femmes au 18è siècles arrivent à s'imposer Madame de Bovary, une érudit, cultivée pour cette époque (sic) », « en France, la IIIe République est mise en place avec l'élection de Louis Napoléon en 1870 », etc.

Faut-il rappeler les fondamentaux d'une composition, c'est-à-dire d'une introduction, d'un développement et d'une conclusion ? Que l'introduction est un élément essentiel d'une bonne copie, qu'elle est la prise de contact avec le correcteur et que de ce fait, elle doit être attractive ? Le jury

attend du candidat qu'il expose dans l'introduction une mise en perspective du sujet, une contextualisation, la définition des termes essentiels (peuplement/ population ; institutions/ Ve République), l'indication de la direction que prend sa réflexion puis l'annonce claire du plan qui sera suivi. L'exercice est difficile d'autant qu'il doit être bref. Cette année, nous avons constaté que l'annonce du plan suivi était absente de la plupart des copies. Dans le même ordre d'idée, il ne faut pas bâcler la conclusion qui n'est en aucun cas la répétition synthétisée du développement ou une ligne hâtivement rédigée juste avant la fin de l'épreuve.

Le jury a valorisé les copies présentant une introduction de qualité et qui ont su tenir tout au long de leur développement la problématique annoncée. Il serait aussi souhaitable de ne pas voir dans des copies de futurs enseignants des clichés et des lieux communs qui traduisent un manque de réflexion. Globalement nous déplorons un abus de phrases tautologiques qui entretiennent la préjudiciable confusion entre un écrit de concours et des propos dignes d'un café de commerce : « Tous les jours un bébé né (sic) », « il y a des zones vides où l'Homme est peu présent voire pas présent du tout », « la terre est peuplée d'êtres vivants, animaux, végétales et de l'Homme (sic) », « en gros, il y a eu 5 républiques (sic) », « la distance entre les continents, entre les îles et les pays ne sont pas égales », « la traite des Noirs a vidé l'Afrique » ou encore « l'image virginale incarnée par Marie ». Que dire du (de la) candidat(e) qui estime et qui écrit qu' « on observe que la violence augmente proportionnellement avec la présence de personnes nord-africaines en France » ?

Le sujet de géographie ne présentait aucune difficulté d'autant que ce thème est étudié à l'école primaire, au collège et au lycée. Pourtant, rares sont les copies qui présentent des explications précises, des réflexions de qualité montrant que le candidat s'interroge et construit un raisonnement avec des notions clairement définies (population /peuplement ; densité). Le jury insiste sur le fait qu'il ne faut pas confondre la géographie et l'histoire, l'espace et le temps. Certes, il convient de faire dialoguer les lieux et le temps mais on ne peut pas consacrer une partie de l'épreuve de géographie à l'étude historique même si un rapide rappel historique en introduction était non seulement souhaitable mais nécessaire. Par ailleurs, le développement durable semble être une notion qui échappe à la plupart des candidats or cela aurait pu être un élément de la réflexion ou de la conclusion. Cette année le sujet ne se prêtait pas à la construction de carte ou de schéma pour spatialiser les phénomènes étudiés. Cependant pour les futures épreuves, il est nécessaire de rappeler qu'un cadre, un titre, une légende et des couleurs sont des éléments valorisants pour toute production iconographique.

Tout comme il est inadmissible de présenter les différentes étapes du peuplement de la planète en termes de progrès et voir cette évolution dans une perspective téléologique, mécaniste d'amélioration sociétale, il n'est pas acceptable de voir que pour la majeure partie des candidats, le déterminisme géographique est le facteur essentiel ou même unique pour expliquer la répartition des Hommes sur Terre. Certes nous n'avons pas lu pour expliquer l'opposition démographique et idéologique entre la Gâtine vendéenne conservatrice et la plaine du Poitou radicale que « le granit produit le curé et le calcaire l'instituteur » mais certaines copies n'en sont pas loin. Pour autant, il ne faut pas ignorer les éléments naturels comme facteurs explicatifs car ils gardent une influence non négligeable dans l'implantation des sociétés humaines.

Il est regrettable de constater la confusion entre pays et continent ou même plus puisqu'on a pu lire que « mis à part l'Atlantique tous les continents sont peuplés » ou « certaines villes comme la Chine ou l'Inde ». La géographie comme l'histoire reposent sur des notions et des concepts qu'il convient de connaître et de maîtriser. Certaines copies montrent des énormités parfois savoureuses comme les « desserts de glaces » mais plus souvent inquiétantes quant à l'étendue des connaissances et de la réflexion : « 30 milliards d'habitants sur Terre » ou « la Chine est le pays où il y a beaucoup d'habitants, 3 milliards environ » et le même candidat continue en expliquant ce nombre qui ne l'a pas choqué par le fait que la Chine « n'ayant pas forcément les moyens de s'acheter des contraceptifs, c'est la raison pour laquelle il ya beaucoup de naissances ». Curieusement beaucoup de candidats estiment que la répartition de la population sur la Terre s'explique par la dérive des continents. Dans le même ordre d'idées la localisation est un aspect fondamental de la géographie et savoir situer ne serait-ce que la Guyane et même Cayenne en Amérique du sud peut s'avérer utile.

On attendait donc des candidats qu'ils localisent les « pleins » et les « vides ». Cette analyse pouvait se faire de manière multiscalaire, ce qu'ils oublient souvent. Quant aux raisons de cette inégale répartition, les localisations montrent l'importance première de la volonté des Hommes sur les réalités naturelles. On ne pouvait pas traiter ce sujet sans insister sur l'importance de la concentration humaine

dans les villes. Là aussi l'étude multiscalaire pouvait se révéler intéressante puisque si à « grande » échelle, on assiste à la concentration des Hommes dans les villes, à « petite » échelle, on constate un étalement de la population urbaine facilitée par les moyens modernes de transport. Un même phénomène étudié à des échelles différentes n'a pas les mêmes résultats.

Quant à la composition d'histoire elle pouvait s'articuler sur la reconnaissance des droits civils et politiques, la scolarisation massive et la professionnalisation et enfin sur le droit de disposer librement de son corps. S'il est vrai que la République dans son ensemble a été un facteur accélérateur de l'évolution de la place de la femme dans la société française, il ne faut pas pour autant avoir une vision irénique et hagiographique du système républicain ni du pouvoir de la loi comme le prouve le relatif impact des différentes lois sur la parité et l'égalité salariale.

La reconnaissance des droits civils et politiques est bien sûr un moment fort de cette évolution qui est étudiée dans le cursus scolaire ; on espérait donc plus de connaissances et d'analyses. Volontairement la chronologie indicative ne mentionnait pas 1944, oubli qui figure malheureusement dans trop de copies. On s'aperçoit que ce type de travail n'est pour beaucoup qu'un commentaire maladroit de la chronologie fournie quand ce n'est pas de la paraphrase pure et simple. Le droit de disposer librement de son corps, la désaliénation sont une conquête qui montre les réticences et la difficulté de réformer les comportements de la société française dont les différents pouvoirs étaient (sont ?) détenus par les hommes. Cette dissertation a été souvent l'occasion d'égrener une litanie d'idées reçues, de préjugés qui démontrent l'absence d'une réelle réflexion sur des problèmes sociétaux majeurs. Outre de graves confusions dans la chronologie, il est inadmissible de trouver sous la plume d'un futur professeur des écoles que « Simone veille ».

Quant à l'épreuve majeure, elle nécessite une réelle capacité à prendre rapidement connaissance d'un dossier documentaire, à en dégager les traits essentiels sans se perdre dans les détails superflus et inutiles, à comprendre des notions fondamentales et à proposer des stratégies pédagogiques qui montrent à la fois la maîtrise des notions contenues dans le corpus des documents ainsi qu'une bonne connaissance de leur transcription dans une classe. Les candidats doivent se projeter dans le futur métier d'enseignant et cette projection doit être un élément fort de leur préparation. L'objectif de ce concours est de repérer les capacités des candidats à exercer la profession de professeur des écoles. À ce propos, il est étonnant de lire dans une copie un dénigrement de la fonction d'enseignant et on ne peut que s'interroger sur les motivations d'un(e) tel(le) candidat(e).

Le dossier documentaire répond aux mêmes exigences de construction que les questions de cours (introduction /développement /conclusion) mais il n'est bien souvent qu'un empilement de phrases prises dans les documents sans aucune analyse, réflexion, mise en perspective voire critique. La paraphrase ou la description d'un document ne constituent pas des analyses, tout au plus elles peuvent constituer des éléments d'une réflexion mais encore faut-il qu'elle soit présente.

On attendait en introduction que le candidat contextualise la naissance de la V<sup>e</sup> République en rappelant que celle-ci est née dans un climat de guerre civile, dans l'exception (crise algérienne du 13 mai 1958, opération Résurrection) et que la volonté du général De Gaulle était de renforcer le poids du pouvoir exécutif au détriment du pouvoir législatif.

Il convenait de montrer que les institutions de cette nouvelle République mettent le Parlement sous surveillance. Le document qui compare les architectures des constitutions de 1946 et de 1958 avait pour vocation de montrer la volonté des pères fondateurs de privilégier le pouvoir exécutif dans le cadre d'un « parlementarisme rationalisé ». Ainsi le domaine de la compétence normative du Parlement est strictement limité par l'article 34 qui met fin au monopole du Parlement en la matière puisque dorénavant ce domaine est divisé entre pouvoir exécutif et pouvoir législatif. Une autre innovation de la V<sup>e</sup> République est la création d'un conseil constitutionnel qui est conçu comme étant le « chien de garde » du Parlement et dont le but premier est de protéger le pouvoir exécutif de tout empiètement du pouvoir législatif en vérifiant que la loi correspond bien au domaine strictement défini par l'article 34. L'analyse des institutions repose sur une définition claire et précise du parlementarisme qui se définit comme un régime de séparation souple entre les pouvoirs législatif et exécutif et qui, selon le principe du parallélisme des formes, associe la responsabilité du gouvernement face au Parlement (censure) à celle du Parlement face au gouvernement (dissolution). L'astuce de la Ve République est de jouer sur le bicéphalisme de l'exécutif et faire porter la responsabilité par le chef du gouvernement mais attribuer le pouvoir de dissolution au chef de l'État.

Le déséquilibre présidentieliste est dû à une pratique qui n'est possible qu'en cas de concordance entre la majorité parlementaire et celle du président de la République. Par contre, la cohabitation induit une lecture stricte de la constitution. Ce déséquilibre conduit à étudier les acteurs du bicéphalisme, le président de la République, « clef de voûte des institutions » et le premier ministre qui n'est pas choisi mais nommé et qui « détermine et conduit la politique de la France ». Là aussi, nous regrettons de lire qu'en France préside « depuis 2005 jusqu'à aujourd'hui Barakobama (sic) » ou que « le président élu pour 7 ans est le détenteur des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire ». Le dossier ne faisait pas référence au quinquennat et aucun candidat ne l'a relevé. Tout ceci est bien inquiétant et montre qu'une préparation sérieuse est une préparation qui certes emmagasine du savoir mais surtout s'interroge, s'ouvre au Monde dans lequel on vit. Un minimum indispensable de culture politique est attendu de la part de candidats qui seront amenés à exercer au sein de la fonction publique et qui sont citoyens.

Dans l'ensemble, les candidats ont montré qu'ils ont une réelle connaissance des programmes de l'école élémentaire mais par contre, faute de temps ou d'y avoir réfléchi lors de leur préparation, ils ont des difficultés à proposer des pistes d'exploitation pédagogique sérieuses et variées. Souvent cette exploitation démontre qu'aucune réflexion n'a été réalisée en amont de la formation. Comment peut-on sérieusement demander à de jeunes élèves du cycle 3 une synthèse sur les institutions de la Ve République alors qu'il était tout simplement possible de travailler sur les symboles de la République ou d'organiser un vote dans la classe ?

À l'inverse, certaines copies montrent une vraie réflexion sur des possibilités pédagogiques variées, transdisciplinaires et révèlent ainsi une capacité à se projeter dans une classe et à imaginer des exploitations pour le moins séduisantes. Il apparaît donc souhaitable que tout candidat au concours de professeur des écoles réfléchisse à ce qui constituera son futur métier.

Les candidats qui n'ont pas été reçus doivent savoir exploiter cette situation pour mieux rebondir. Ils ne doivent pas se décourager et comprendre que l'erreur est un moment de la formation : « Qui n'essaie ne sait ». Alors : courage !

## Epreuve écrite de sciences expérimentales et technologie

**Bilan de la coordonnatrice : Cécile HICKSON**

### **Notes obtenues**

Les résultats obtenus cette année font état des moyennes suivantes :  
**.../20 à la mineure scientifique ; .../20 à la majeure scientifique.**

Pour la mineure, les notes vont de 0.75 à 4 sur 6. 6 candidats sur 40 ont la moyenne ou plus.  
Pour la majeure, les notes vont de 1.5 à 11.25 sur 14. 13 candidats sur 48 ont la moyenne ou plus.

### **Commentaires des correcteurs pour chaque question**

#### **1<sup>ère</sup> partie**

##### **1. Qu'est-ce que la photosynthèse ? Pourquoi est-elle réalisable chez les végétaux ? 1pt**

Parmi les substances nécessaires à la photosynthèse, l'eau est très rarement citée. Le rôle de la photosynthèse est méconnu, cette dernière étant décrite uniquement par des échanges gazeux.

**2. Qu'appelle-t-on l'effet de serre ? A quoi est-il dû ? Reproduire sur la copie et compléter le schéma suivant représentant la coupe transversale d'une serre pour illustrer votre propos. 1pt**

La réalisation du schéma a posé problème, les candidats n'ont pas compris l'analogie entre la vitre de la serre et les gaz à effet de serre. Ces gaz ne sont jamais nommés précisément, on en attendait un ou deux tels le dioxyde de carbone, la vapeur d'eau, le méthane etc...les candidats ignorent le rôle des GES vis-à-vis des infrarouges.

**3. Comparez ébullition et évaporation 1pt**

Si l'ébullition est connue et comprise, l'évaporation est incomprise et trop peu expliquée.

**4. On dit souvent que le sucre fond dans le café. Qu'en pensez-vous ? 1pt**

La dissolution est connue, par contre, les candidats ne savent pas expliquer pourquoi la notion de fusion n'est pas appropriée dans le cas décrit.

**5. Quels paramètres peut-on faire varier pour lever une lourde charge avec un levier, en utilisant un contrepoids ayant une masse inférieure à celle de la charge ? 1pt**

C'est la question qui a le plus gêné les candidats, dans leur grande majorité, ils n'y ont pas répondu. Pourtant, leviers et balances sont bien au programme de l'école calédonienne. Il vaut mieux éviter les impasses.

**2<sup>ème</sup> partie de la composante majeure**

**1<sup>ère</sup> étape**

**Question 1 (1.5 point)**

Les candidats n'ont pas toujours donné un titre pour chacun des 3 documents, B, D, E, utilisant plutôt un titre global.

**Question 2 (1 point)**

L'intérêt pédagogique du document C a rarement été mentionné, les candidats décrivant plutôt la nature du document et mentionnant sa source.

Certains, néanmoins, ont proposé de l'utiliser en situation de motivation mais sans en percevoir totalement l'intérêt pour faire émerger les questions et les représentations des élèves.

**Question 3 (1.5 point)**

Les objectifs notionnels du document E ont trop rarement été rédigés, les candidats se contentant de quelques mots clés. On peut s'inquiéter de constater que le blanc et le jaune sont trop peu perçus comme des réserves nutritives utilisées pendant ce développement ovipare. Il n'est pas rare de lire que le jaune se transforme en poussin.

Les intérêts et défauts du document ont plus porté sur la forme que sur le fond du document.

Là encore, le lien attendu entre les 2 documents E et F est trop peu apparu. Les candidats ont décrit le document au lieu d'expliquer en quoi les informations qu'il contenait, éclairaient les dessins du E.

**Deuxième étape**

**Question 1 (2 points)**

Les correcteurs attendaient du candidat une séquence cohérente utilisant les documents du sujet plutôt que la mention permanente du recours à une recherche internet avec les élèves. Cette mention

n'éclaire en rien les correcteurs quant aux contenus et activités proposés aux élèves, cela n'est donc pas satisfaisant.

Le titre de chaque séance fut très souvent oublié.

Les questions posées pour chaque séance ne furent pas en adéquation suffisante avec le ou les documents sélectionnés.

Les connaissances furent trop rarement rédigées.

### **Question 2 (1 point)**

Les compétences du pilier 3 sont très peu connues des candidats. Si la mention fréquente à la lecture de données mathématiques a été faite, par contre, la démarche d'investigation fut oubliée ainsi que l'enrichissement du vocabulaire, du lexique scientifique, à l'écrit et à l'oral.

### **Commentaires généraux**

Le jury de l'épreuve scientifique invite les candidats :

- à lire et à respecter scrupuleusement les consignes données ;
- à numéroter chaque page de la rédaction ;
- à rédiger en utilisant un vocabulaire précis ; le vocabulaire scientifique ne souffre pas l'à peu près : croissance n'est pas développement ; développement n'est pas évolution, transformation n'est pas consommation, photosynthèse n'est pas respiration des plantes, etc...
- à gagner en clarté de communication en évitant le « délayage », le verbiage ;
- à être, de fait, plus concis et plus précis ;
- à s'autoriser des présentations en tableaux, plus efficaces, notamment pour la question 1 de la 1<sup>ère</sup> étape et la question 1 de la 2<sup>ème</sup> étape ;
- à se relire pour éviter les fautes d'orthographe, lourdement sanctionnées.

**Epreuve réservée au concours externe :  
étude de documents sur la culture océanienne en général, kanak en particulier**

**Bilan de la coordonnatrice : Marie-Hélène WAMO**

Le sujet proposé à la réflexion des 79 candidats présentait 5 documents d'une longueur de 6 pages.

Le thème se réfère à l'oralité dans la culture kanak : la place de l'oral par rapport à l'écrit, la parole dans le monde moderne, le passage de l'oralité à l'écriture, l'évolution de l'oral dans l'histoire des kanak, et l'introduction de l'écrit. Telles sont d'ailleurs les principales idées essentielles attendues dans la première partie notée sur 4 points.

Les candidats devaient simplement extraire les différents points qui émanent de chacun des documents proposés sans faire d'analyse ni de commentaires. Et nous avons apprécié la qualité de certaines réponses comme par exemple pour le poème « La culture au bois dormant » de Paul Taneisi Wamo, voici ce qu'en dit un candidat :

« Cette poésie est une voix qui s'élève. Celle d'un enfant du pays qui avec ses rimes loue sa terre et son héritage (culture, identité) mais crie sa difficulté de concilier son essence et son ancrage au présent ».

L'exercice était relativement facile dans la mesure où les différents paragraphes sont toujours bien délimités quel que soit le texte porté à la réflexion des candidats.

Dans la 2ème partie, il s'agissait de préciser les énoncés ou expressions suivantes, chacun noté sur 2 points :

« Mais l'écrit de son côté ne doit pas recouvrir l'oralité »

« Cette parole aidait l'homme à se concevoir, à se dire, et à se construire ».

Le candidat avait toute latitude pour donner une explication claire, précise de ce qu'est devenue l'oralité au fil du temps et de la place de l'oral dans le monde moderne.

Les meilleurs candidats ont su s'appuyer sur les textes pour élargir leur propos à des exemples parfois vécus faisant référence à une tradition orale plus que diversifiée en Nouvelle-Calédonie (avec l'existence des 7 aires linguistiques et culturelles dont 3 dans les Iles Loyautés et 4 sur la Grande-Terre) mais également en Océanie où l'évolution de la culture de l'oral est très significative dans les domaines scolaires, éducatifs, sociaux et institutionnels.

La 3ème partie permet de vérifier les connaissances du candidat sur la culture kanak, surtout si les deux précédentes expressions ont été succinctement expliquées, peu argumentées et si le candidat s'en est tenu à des déclarations d'opinions, où des paraphrases avec parfois une reprise de plusieurs passages des textes proposés.

Cette question est notée en fonction des connaissances culturelles du candidat, mais également des qualités de raisonnement, de clarté et de rigueur. Il s'agit en effet ici de commenter un point de vue : « Pensez-vous que la culture kanak qui est de tradition orale doit inévitablement passer à l'écrit pour subsister ? », puis de le justifier par des exemples concrets.

Dans l'ensemble, les candidats ont développé leur argumentation autour de ces différents points :

- Atouts de l'oralité et notamment sa dimension imaginaire, sa vertu constructive et créatrice,
- Importance de la tradition écrite dans la société moderne,
- Nécessaire évolution d'une société...malgré parfois des regrets,
- Rôle de l'ADCK (collecte, sauvegarde et valorisation du patrimoine oral kanak),
- Collecte d'informations : discours rituels et cérémoniels, chants, danses comptines etc...

Dans la 4ème partie (4 points), à partir du très beau texte de Paul Wamo, les candidats devaient de manière succincte imaginer des activités pédagogiques dans le cycle ou la classe de leurs choix. Les projets sont dans l'ensemble d'un bon niveau, présentés sous forme linéaire, dans un schéma ou bien sur un tableau accompagnés de quelques explications.

Quelques remarques à propos de certaines copies :

- Dans la présentation et l'écriture, absence de soins,
- Une expression relâchée et parfois une qualité de langue médiocre et même dans certaines copies, invention de nouveaux mots (attentivité, véhiculation)...C'est inacceptable pour de futurs enseignants,
- Une très mauvaise gestion du temps qui se traduit par un travail incomplet ou inachevé.

Les notes attribuées s'échelonnent de 2 à 17,5 : 14 notes sont inférieures à la moyenne et 10 notes sont égales à 15 ou supérieures à 15.

## CONCOURS EXTERNE ET EXTERNE SPECIAL

### EPREUVES D'ADMISSION

#### Epreuve orale d'entretien avec le jury, 1<sup>ère</sup> partie

#### Bilan du coordonnateur : Georges ALBERT

L'épreuve s'est déroulée sur une journée le 24 novembre 2014. 33 candidats ont été entretenus par 4 commissions composées chacune d'un inspecteur de l'enseignement primaire et d'un conseiller pédagogique.

Après une heure de préparation, les candidats ont eu à faire un exposé de 10 minutes sur le sujet qui leur avait été remis suivi de 15 minutes d'entretien. Les sujets de 3 ou 4 pages, selon leur complexité, traitaient de thématiques générales en relation avec le champ éducatif : *Connaissances ou compétences, que transmettre ? - L'avènement de l'Homo-numericus - Une confiance [des parents] mise à mal – Repères pour une éducation citoyenne au développement durable.*

#### Constats récurrents

Le niveau observé dans cette session est satisfaisant dans l'ensemble. Le jury regrette cependant, comme chaque année, que l'**analyse de texte** ne conduise pas assez les candidats à exprimer un point de vue personnel et à faire des commentaires en s'inspirant des acquis de leur expérience et de leur formation universitaire. Trop de candidats se limitent à paraphraser le texte (« l'auteur dit que ... ») ce qui ne teste que la moitié des capacités évaluées à savoir : C1a/ *en dégager les idées essentielles* ; et beaucoup moins les capacités à C1b/ *poser une problématique*, C1c/ *organiser et articuler ses idées* et C1d/ *faire un exposé clair* C1e/ *dans le temps imparti*.

Les idées du texte servent de point d'ancrage à un **élargissement des questions** de nature à révéler des connaissances : C2a/ *dans le domaine de l'éducation* et C2b/ *des enfants, adolescents et théories de l'apprentissage*. Beaucoup de candidat ne saisissent pas ces opportunités qui leur sont offertes et « subissent » au contraire l'entretien sans pouvoir montrer pleinement : C3/ leur *aptitude à articuler connaissances, réflexion et expérience* ni C4/ leur *aptitude à une bonne communication*.

#### Recommandations du jury

Le jury ne doute pas que des candidats arrivés à ce niveau sachent comprendre un texte. Il attend donc du candidat un avis personnel sur la problématique posée par le sujet. Il appréciera également que le candidat y trouve matière à réinvestir ses propres connaissances et expériences personnelles pour aboutir à un véritable *commentaire* de texte.

Le jury se laissera bien volontiers amener sur des terrains que le candidat maîtrise bien plutôt que de le laisser « subir » l'entretien. Ne pas hésiter donc à investir certains prolongements en relation avec ses

connaissances et même avec ses goûts personnels qui ne sont pas exclus d'un entretien professionnel. Le suivi régulier de l'actualité en matière d'éducation et de société doit être entamé dès la prise de décision de passer le concours, si ce n'est avant. Internet offre beaucoup de facilités dans cet exercice.

Enfin, s'agissant d'un concours de recrutement dans la fonction publique territoriale de la Nouvelle-Calédonie, le jury attend *a minima* que le candidat ait une connaissance assez précise de l'organisation institutionnelle du territoire et des différents interlocuteurs qu'il rencontrera dans l'exercice pédagogique et administratif de sa mission d'enseignement.

## **Epreuve orale d'entretien avec le jury, 2<sup>ème</sup> partie Domaine des arts visuels**

### **Bilan de la coordonnatrice : Hélène POIRCUITTE**

Cette année, quinze candidats ont choisi les arts visuels. Le jury se félicite de constater qu'un nombre croissant de candidats choisit de présenter cette épreuve.

#### **Les attendus de l'épreuve**

Epreuve orale d'entretien d'une durée totale de 25 minutes dont 10 min d'exposé et 15 min d'entretien avec le jury.

- Exposé : le candidat expose un support de son choix (une photographie, une sculpture, un dessin, une peinture...). Dans un premier temps, il en analyse les grandes lignes pour ensuite proposer des pistes d'exploitation pédagogiques dans le cycle de son choix et en rapport avec les programmes de la Nouvelle-Calédonie.
- Entretien avec le jury : prenant appui sur l'exposé du candidat, le jury propose d'approfondir certains points abordés par celui-ci et évalue les capacités du candidat à réinvestir ses connaissances dans des situations éducatives.

#### **L'analyse de l'œuvre choisie**

Le jury a été particulièrement satisfait par la qualité et l'originalité des œuvres choisies par une grande majorité des candidats.

Tous les candidats avaient préparé minutieusement l'épreuve tant sur le plan documentaire que sur le plan de l'expression orale.

La majorité des candidats a montré de véritables capacités d'analyse d'une œuvre (présentation rapide de l'artiste, thématique abordée, techniques utilisées, fonction d'usage, courant artistique, lien avec d'autres artistes...).

Les pistes d'exploitations pédagogiques s'inscrivent majoritairement dans la démarche de création et les candidats ont su présenter des activités de création articulées à un enseignement de l'histoire des arts.

La durée de ce temps de présentation a été bien respectée.

## **Les pistes pédagogiques**

A partir d'une œuvre choisie, les candidats proposent une séquence pédagogique articulée autour d'une problématique.

Dans l'ensemble, les candidats ont compris la nécessaire articulation entre les pratiques artistiques et l'enseignement de l'histoire des arts.

Les pistes d'exploitation pédagogiques proposées par les candidats correspondaient généralement aux attendus des programmes scolaires de la Nouvelle-Calédonie.

La démarche d'enseignement de l'histoire des arts telle que préconisée dans les programmes scolaires semblait maîtrisée par une grande majorité de candidats : lien avec les périodes historiques ; rencontre avec les œuvres ; pratiques éclairantes.

Les membres du jury ont constaté avec une grande satisfaction le niveau élevé de culture générale de certains candidats qui ont ainsi pu mettre en réseau des œuvres et des courants artistiques.

Les structures culturelles, artistes et courants artistiques de Nouvelle-Calédonie ne sont pas encore assez connus des candidats ; il est conseillé aux futurs candidats d'avoir des connaissances artistiques locales tant sur le plan des techniques utilisées que des artistes de référence dans divers domaines artistiques.

## **Epreuve orale d'entretien avec le jury, 2<sup>ème</sup> partie Domaine de la musique**

Coordonnatrice de l'épreuve : Carol Gomes

### **Eléments statistiques**

Sept candidats ont choisi l'épreuve orale option musique pour le concours externe et externe spécial de professeur des écoles.

Dans l'ensemble, les prestations des candidats ont été moins satisfaisantes que les années précédentes : seulement deux notes au-dessus de 15/20 et même une note sous la moyenne.

Les notes s'échelonnent de 07/20 à 19/20, avec une moyenne de 12,64/20.

### **Description de l'épreuve**

L'épreuve est composée de deux parties :

#### **1- Expression musicale et analyse de la prestation**

*« L'expression musicale consiste en l'interprétation vocale ou instrumentale d'une œuvre choisie par le candidat (trois à cinq minutes) suivie d'une brève analyse par celui-ci de sa prestation, pour une durée totale de dix minutes. Le candidat doit faire ressortir ses connaissances d'ordre artistique et culturel ainsi que ses capacités à les réinvestir dans des situations éducatives ».*

#### **2- Commentaire d'un document sonore**

« Le jury présente au candidat un document sonore afin d'élargir l'entretien à un champ différent de celui qui a été choisi pour l'expression musicale ».

## Commentaires du jury

### **1- Expression musicale et analyse de la prestation**

Cette première partie est plutôt moins bien réussie que les années précédentes, ce qui est surprenant car la grande majorité des candidats a bénéficié d'une formation professionnelle ou d'une préparation au concours par le biais des instituts de formation. La moyenne des notes obtenues pour cette partie est de 6,9/10.

#### **1.1 Expression musicale**

Six candidats ont choisi l'expression vocale, un candidat l'expression instrumentale (synthétiseur). Trois candidats sur sept ont parfaitement réussi cette épreuve en obtenant la note maximale grâce à leurs qualités vocales, la justesse mélodique et la précision rythmique de leur prestation. Le jury a particulièrement apprécié les qualités d'interprétation de ces candidats, leur musicalité, leur expressivité.

On relève chez les autres candidats tantôt un manque de justesse, tantôt une mise en place approximative et assez généralement des qualités insuffisantes en termes de musicalité et d'interprétation.

Quelques candidats ont choisi de s'accompagner d'un instrument à percussion.

##### ➤ *Recommandations du jury*

*Choisir une pièce présentant un intérêt pour des élèves de l'école primaire. Prévoir une copie des paroles (éventuellement de la partition) pour le jury, ainsi qu'une traduction pour les chants en langue étrangère. S'appuyer sur une bande d'accompagnement (playback) facilite et valorise la prestation. Apporter dans ce cas le support sonore et le moyen de diffusion adéquat.*

#### **1.2 Analyse de la prestation**

Dans l'ensemble les candidats ont fait une analyse pertinente de leur prestation. Les pièces choisies étaient adaptées aux capacités des élèves et ces choix ont été bien justifiés. Pour la moitié des candidats, les propositions de mise en œuvre pédagogique ont été pertinentes et adaptées, centrées sur la musique. D'une façon générale, l'exposé prévu par les candidats tend cependant à dépasser le temps imparti pour l'exercice.

##### ➤ *Recommandations du jury*

*La durée totale de cette première partie de l'épreuve (expression musicale et **brève** analyse) ne doit pas excéder **une durée totale de dix minutes**. Il convient donc de limiter l'analyse à cinq minutes afin de laisser un temps pour l'échange avec le jury.*

*Veiller à recentrer son analyse sur la pièce choisie (analyse musicale et mise en œuvre pédagogique) en évitant par exemple d'énoncer la biographie d'un artiste ou de détailler les étapes d'une séance-type en musique. Le jury n'attend pas un long exposé.*

*Ne pas hésiter à illustrer son propos par des exemples pris dans l'œuvre (frapper un rythme, chanter un intervalle...) afin de permettre au jury de mieux cerner ce qui est dit.*

*S'en tenir au temps imposé : dix minutes en tout.*

### **2- Commentaire d'un document sonore**

Dans l'ensemble, cette épreuve a été moins bien réussie que l'épreuve d'expression musicale. Seul un candidat a obtenu une très bonne note ; cinq candidats se situent un peu au-dessus de la moyenne ;

un candidat a nettement manqué de préparation. La moyenne des notes obtenues pour cette partie est de 5,6/10. Cette partie de l'épreuve d'admission reste à préparer avec davantage de rigueur.

## **2.1 Analyse musicale (2 écoutes successives sont proposées)**

Ceux qui ont très bien réussi cette partie sont parvenus à dégager les éléments caractéristiques de l'extrait proposé (timbre, caractère, tempo, nuances...) et à en dégager la structure. Les candidats ne maîtrisant pas les bases musicales et le lexique nécessaires ont été dans l'incapacité de mener une analyse pertinente.

### *➤ Recommandations du jury*

*Il est essentiel de bien se préparer à cette épreuve difficile qui exige du candidat une écoute et une analyse simultanées en vue d'une restitution immédiate. Il faut mettre en œuvre des compétences d'écoute pour être capable d'identifier rapidement les éléments caractéristiques de l'œuvre sur lesquels s'appuyer pour proposer des situations d'exploitation pédagogique. Les compétences d'écoute et la culture musicale requises pour cette épreuve ne se construisent que sur la durée.*

## **2.2 Exploitation pédagogique**

Un seul candidat a proposé une mise en œuvre pédagogique pertinente. Quatre autres candidats ont à peine eu la moyenne sur cette partie de l'épreuve bien qu'ayant repéré des éléments musicaux intéressants. Le candidat qui n'avait pas réussi l'analyse de l'extrait n'a pas été en mesure de proposer d'exploitation pédagogique intéressante.

Dans le domaine de l'écoute, la référence aux programmes scolaires de la Nouvelle-Calédonie n'a pas toujours été faite malgré un questionnement direct.

La mise en relation avec l'histoire des arts demeure très insuffisante pour l'ensemble des candidats, certains avouent même ne pas savoir ce dont il s'agit. Les ressources culturelles et institutionnelles de la Nouvelle-Calédonie dans le domaine musical sont peu connues.

### *➤ Recommandations du jury*

*La découverte d'un document sonore et son commentaire « à chaud » est un exercice qui ne s'improvise pas. La restitution attendue par le jury en termes d'analyse nécessite une bonne maîtrise des notions musicales de base et du lexique musical. Les propositions d'exploitation pédagogique qui en découlent doivent s'articuler autour des compétences listées dans les programmes scolaires dans le domaine de la musique principalement et non inventorier les diverses possibilités d'exploitation dans les autres disciplines.*

*Par ailleurs, les pratiques artistiques étant liées à l'histoire des arts, il convient de situer le document sonore proposé à l'écoute dans son contexte historique et artistique. Les références culturelles et artistiques des candidats demeurent comme les années précédentes nettement insuffisantes.*

**Epreuve orale d'entretien avec le jury, 2<sup>ème</sup> partie**  
**Domaine de la littérature de jeunesse**

**Bilan du coordonnateur : Pascal POIRCUITTE**

**Constats**

Dans l'ensemble, les candidats ont montré une bonne préparation en amont et une structuration satisfaisante de leur propos. Leur réceptivité lors de l'entretien a permis à certains d'approfondir le contenu présenté. En revanche, d'autres n'ont pas réussi au cours de l'échange à identifier les problématiques essentielles des œuvres présentées ou n'ont pas su gérer le temps de leur exposé.

**Les ouvrages et les supports variés** étaient dans l'ensemble de bonne qualité.

Plusieurs ouvrages étaient issus de la littérature calédonienne.

Des candidats ont fait le choix de présenter des albums bilingues (français et langue kanak) mais sans une réelle intention pédagogique sous-jacente.

**La méthodologie de l'exposé est bien maîtrisée pour la plupart des candidats.**

Des exposés bien préparés et bien structurés conduits par des candidats qui ont fait preuve d'une approche sensible de l'œuvre, d'une analyse précise des textes et d'une confrontation éclairante de la langue et de l'image.

Une bonne connaissance de l'auteur, et de l'illustrateur.

Des exploitations pédagogiques couvrant les trois cycles.

La méthodologie de l'exposé est bien maîtrisée pour la plupart des candidats.

Le plan de l'exposé n'est pas toujours annoncé.

**La lecture de l'extrait** était le plus souvent expressive, faite avec sensibilité, selon des modulations et des intonations variées, une élocution claire et des pauses bénéfiques au cheminement de la pensée. Le jury a pu remarquer l'absence fréquente des liaisons lors de la lecture des extraits.

**L'entretien** a permis à certains candidats de développer, réorganiser, justifier ou rectifier leurs choix d'entrée dans l'œuvre. Des efforts de recherche personnelle ont pu être évalués par le jury. Un manque de préparation pour un des candidats.

Le jury a pu noter un manque de culture littéraire calédonienne et océanienne pour certains candidats.

Certains candidats ont une connaissance trop superficielle des programmes de la Nouvelle-Calédonie.

**Recommandations**

- Le texte choisi doit être en cohérence avec les exploitations pédagogiques proposées.
- Il est important de se rappeler que la finalité de la littérature de jeunesse est de susciter chez l'écolier le goût et le plaisir de lire, pour l'inciter à améliorer des compétences d'interprétation littéraire et à enrichir sa culture.
- L'œuvre retenue doit d'abord être appréciée pour sa valeur littéraire et culturelle ; elle ne doit en aucun cas servir de prétexte pour mettre en place des activités transversales. L'approche sensible est à préférer à l'approche techniciste. La singularité de l'œuvre doit être mise en exergue dans l'analyse.
- Une lecture fine des images et du rapport qu'elles entretiennent avec le texte est incontournable dans la présentation des albums et souhaitable dans la présentation des autres ouvrages.

- L'acquisition d'une culture littéraire engage les écoliers à développer des compétences dans les domaines du *dire, lire, écrire*. Se référer aux programmes pour l'école primaire aidera les candidats à proposer des activités variées en expression orale et écrite. Enfin, il ne faut pas oublier que la richesse lexicale et syntaxique contribue pleinement à la maîtrise de la langue et de l'acte de lire.
- Avoir une bonne connaissance des programmes de la Nouvelle-Calédonie.
- Dans les pratiques pédagogiques, il est intéressant d'évoquer différentes possibilités pour parcourir le texte ou l'œuvre : lecture à haute voix par l'enseignant, expression orale et silencieuse par l'élève, résumés partiels élaborés par le maître.
- De même, l'œuvre doit être le support privilégié pour travailler la compréhension des textes et non l'apprentissage du code.
- Enfin, il est conseillé de favoriser une approche globale du texte avant d'envisager des axes d'études spécifiques à l'œuvre.
- L'exploitation des thèmes (même difficiles ou délicats) doit être en corrélation avec l'âge des élèves.
- Eviter les propos généraux sur le genre de l'œuvre choisie. Orienter plutôt l'exposé sur le texte, son intérêt et son exploitation pédagogique en faisant des choix pertinents par rapport à l'ouvrage choisi (la piste d'écriture n'étant pas exclusive).
- Connaître des éléments de la littérature de jeunesse en Nouvelle-Calédonie (livres issus de la liste officielle, auteurs, évènements...)
- Une fluidité de la langue est attendue lors de l'exposé.

### Critères d'évaluation

**Notation:** littérature sur 10 à ajouter à la 1ère partie "épreuve orale d'entretien" (sur 10) → □total de l'oral d'admission sur 20 affecté du coefficient 4 (attention! note □□5 éliminatoire)  
**Durée:** →10 minutes →□lecture du texte (3 à 5 minutes) suivie d'un exposé pour atteindre la durée réglementaire→15 minutes →entretien

**Matériel du candidat:** celui nécessaire à sa prestation, le livre et deux exemplaires ou extraits photocopiés pour le jury.

### GRILLE CRITERIEE

DUREE	CADRE	CRITERES - DOCUMENTS
10 min	<b>Lecture</b> - domaine de la littérature de jeunesse - prose, poésie, théâtre - extrait de 20 lignes minimum (tolérance de quelques lignes complémentaires pour constituer une unité textuelle) - apport du matériel nécessaire à la prestation	➤ clarté de l'élocution (volume, débit,), articulation ➤ interprétation (lecture à plusieurs voix, expressivité du visage et gestuelle, théâtralisation, prises en compte du public et du support, ton, rythme...) ➤ initiative, originalité, apport d'accessoires...
	<b>Exposé</b> s'appuyant sur le texte et portant	➤ clarté de l'exposé: - structuré, suivant un plan : introduction, corps, conclusion

	sur l'œuvre entière en justifiant ses choix et son interprétation	- posture/tenue - élocution
	- connaissances: histoire, thèmes, tendances, relations avec la littérature	
	- culture: textes, illustrations	
	- littérature de jeunesse: apports au service de l'enseignement primaire	
15min	<b>Entretien</b>	
	- approfondissement des points développés	
	- vérification des connaissances	
	- réflexion dans le domaine de la littérature de jeunesse	
	- aptitude à relier ces éléments à l'enseignement primaire	
	- aptitude à entrer dans un dialogue avec le jury	
	➤ esprit d'ouverture	

### Epreuve orale de langue vivante étrangère et épreuve facultative

#### Bilan de la coordonnatrice de l'épreuve d'anglais : Marie-Hélène TAVANE

- Certains textes ont été jugés difficiles car abordant des sujets factuels (les parcs nationaux, les tornades...) peu adaptés au contexte calédonien et difficiles à développer car les candidats manquaient d'outils linguistiques.
- Une prononciation défailante a souvent été constatée.
- Il a été noté un grand manque de motivation à enseigner et à passer cette épreuve orale chez certains candidats, notamment pour quelques PE LCK.

### Epreuves d'éducation physique et sportive

#### Bilan du coordonnateur de l'épreuve : Christophe DABIN

Cette épreuve dotée d'un coefficient 1 (16 coefficients au total) permet d'apprécier les connaissances et compétences du candidat relatives à l'éducation physique et sportive. Elle comporte 2 épreuves :

1. **Une prestation physique** choisie par le candidat au moment de son inscription parmi les disciplines suivantes :

- a. Course de 1500 mètres
- b. Danse (tous les types de danse sont admis)

2. **Un entretien avec le jury** (qui suit la prestation physique) qui porte en priorité sur cette prestation.

Epreuve orale :

Bonne préparation avec toutefois une méconnaissance au niveau des propositions pédagogiques. Pas de hors sujet. Connaissance moyenne au niveau de la réglementation.

## A AMELIORER

→ Si on garde le 1500 m : revoir le barème du 1500 m pour les hommes. Pour atteindre la moyenne, il faut être un sportif.

→ Manque d'équité entre les hommes et les femmes.

Le 1500 m est peu adapté car c'est une épreuve que l'on ne peut pas transposer au primaire.

⇒ Proposition : remplacer l'épreuve du 1500 m par une épreuve d'activité aquatique.

Remarques concernant l'épreuve d'EPS

35 candidats (33 CE – 2 CE Sp)

■ 9 candidats ont choisi l'option danse

■ 26 candidats ont choisi l'option 1500 m (3 dispensés)

### Danse

Epreuve pratique : moyenne 9,67/20

2 candidats n'ont pas eu la moyenne

Epreuve orale : moyenne 11,78/20

2 candidats n'ont pas eu la moyenne

Moyenne générale : 10,72/20

L'épreuve danse est prisee par défaut par les candidats qui ne souhaite pas faire le 1500 m.

⇒ Pas de véritable préparation : faire appel à une aide extérieure.

### 1500 m

Epreuve pratique : moyenne 10,44/20 (10,26/20 avec les 3 dispensés)

11 candidats n'ont pas eu la moyenne

3 candidats dispensés ont eu comme note 8,44/20

Epreuve orale : moyenne 12,38/20

7 candidats n'ont pas eu la moyenne

**Epreuve réservée au concours externe spécial :  
épreuve orale d'admission en langue kanak**

### **Bilan de la coordonnatrice : Stéphanie GENEIX-RABAULT**

INFORMATIONS SUR LA DISTRIBUTION DES NOTES				
LANGUE	NBR DE CANDIDATS	NOTE LA + BASSE	NOTE LA + HAUTE	MOYENNE
DREHU	4			
AJIË	1			
XARÂCUÚ	1			
IAAI	1			
NEMI	1			
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>17,5</b>	<b>11,25</b>

Cette épreuve écrite d'admissibilité porte sur une des langues kanak dont la liste est arrêtée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Les candidats indiquent au moment de leur inscription au concours externe spécial la langue dans laquelle ils désirent présenter cette épreuve.

Cette année, huit langues ont été retenues : yuanga, nemi, paicî, ajië, xârâcùù, nengone, drehu et iaai. Les candidats se sont inscrits en : nemi, ajië, xârâcùù, drehu et iaai.

L'épreuve consiste en une traduction en français d'un passage du texte, puis en un commentaire et en un développement plus personnel en langue kanak.

Afin de garantir une certaine équité entre les candidats, les sujets sont préalablement sélectionnés en français, puis traduits dans les différentes langues admises au concours.

#### Le sujet :

Le sujet sélectionné porte sur l'histoire de Douba, le chasseur de sons. Il évoque l'origine mythique de la musique dans la région de Hienghène, en relation avec l'environnement naturel : la faune et la flore.

Il est intéressant, à la portée des candidats et ne comporte pas de difficultés particulières.

Il comprend des notions linguistiques et culturelles nécessitant cependant de bien connaître son environnement et les différents éléments qui le composent.

Ce sujet permet d'apprécier les connaissances des candidats sur sa culture et toutes les expressions musicales et culturelles qui y sont associées. Il permet par ailleurs d'évaluer les qualités de rédaction et d'analyse des candidats, ainsi que leur connaissances générales sur la diversité des pratiques culturelles kanak.

#### Quelques recommandations aux candidats :

Globalement, il serait souhaitable de développer d'avantage les réponses aux questions de compréhension, en les justifiant à partir des éléments du texte sans le plagier : l'évaluation portant sur les capacités de synthèse du candidat, rédigées en une dizaine de lignes environ.

Pour la question de réflexion personnelle, il faut développer plus largement et ne pas se contenter d'un simple inventaire des genres sans grand intérêt...

Enfin, il faut se relire afin de supprimer un maximum de fautes d'orthographe.

## CONCOURS INTERNE

### Première épreuve d'admissibilité

#### « Analyse de documents pédagogiques » Analyse de documents

#### Coordonnateur de l'épreuve : Georges ALBERT

Les candidats se sont déterminés à peu près équitablement sur les deux sujets proposés de mathématiques (55%) et de géographie (45%).

Le premier, qui portait sur le calcul mental, a été globalement mieux réussi que le deuxième : 10,5 contre 7 de moyenne sur 20. Or l'*analyse et le commentaire* de documents ont été réussis de façon à peu près équivalente pour les deux sujets (respectivement 4 et 5 sur 8) ; c'est donc bien la deuxième partie de l'épreuve, *programmation d'activités*, qui a fait la différence. On peut probablement l'expliquer par le fait que les candidats du concours interne sont généralement mieux entraînés dans leur classe à

programmer et à séquencer un enseignement de calcul mental (6,3/12) que de géographie (3,8/12) ce qui est à regretter à certains égards.

Il y avait pourtant une idée force dans chacun des documents du sujet de géographie pour construire une séquence riche fondée sur une problématique, de dégager des pistes d'interdisciplinarité et de lever les obstacles de la langue pour construire du sens dans les apprentissages. Les extraits des programmes étaient fournis. Or c'est le plus souvent une géographie descriptive présentant quelques développements formels qui a été observée dans la majorité des copies plutôt qu'une réflexion sur l'interaction de l'Homme avec son espace physique et culturel suggérée par le sujet.

En mathématiques, les idées forces étaient beaucoup plus interpénétrées dans les différents documents ce qui permettait de ne pas passer à côté de la problématique. De fait, on a retrouvé la plupart de ces idées forces dans la programmation d'activités mais pas toujours de façon très ordonnée ce qui explique des écarts de notes significatifs.

D'une façon générale, les documents proposés dans les sujets ne doivent pas être considérés comme les simples illustrations de propos désarticulés. Ils sont autant d'éléments d'argumentation mis à la disposition du candidat pour construire le commentaire et la programmation d'activités. Ainsi, comme l'indique le titre même de l'épreuve, on attend du candidat au concours interne qu'il appuie sa production sur l'*analyse* des documents fournis au moins autant que sur sa propre pratique.

On retiendra également que tous les champs disciplinaires ont leur place dans les épreuves du concours et dans les classes. Cela devrait inciter les futurs candidats, si besoin était, à ne pas se focaliser excessivement sur l'enseignement des mathématiques et du français au détriment des autres champs disciplinaires.

Enfin, on ne rappellera jamais assez l'importance que revêtent la présentation et la correction orthographique de la copie rendue. Une écriture brouillonne, une syntaxe aléatoire et des tableaux qui s'étalent sur plusieurs pages désordonnées exigent de la part des correcteurs des recherches fastidieuses qui ne les placent certainement pas dans de bonnes dispositions de correction. Quant aux pénalités orthographiques, déductibles du total de la note à hauteur de trois points maximum, elles sont déclenchées à partir de trois erreurs relevées dans la copie ; c'est relativement peu mais on n'attend pas moins d'un professeur des écoles qu'il maîtrise parfaitement les règles qu'il doit enseigner et, *a minima*, qu'il se relise à la fin de sa rédaction. Cela ne semble pas avoir été le cas pour un bon tiers des copies pénalisés sur le plan orthographique.

### Conseils aux futurs candidats :

Première partie : analyse

- bien connaître les programmes, sans négliger aucun champ disciplinaire et en faisant une lecture attentive des commentaires qui introduisent ou concluent les différents intitulés ;
- se tenir au courant de l'actualité sociologique et pédagogique pour en retenir quelques principes fondamentaux sur lesquels on pourra appuyer un point de vue personnel ;
- puiser dans les textes proposés les idées forces dont l'articulation constituera une argumentation logique à l'appui du commentaire et de la programmation ultérieure des activités ;
- construire le commentaire selon un plan organisé autour d'une problématique que l'on a dégagée de la lecture du sujet ; une simple juxtaposition de paraphrases de textes qui ne débouche sur aucune problématique ou considération personnelle est à proscrire.

## Deuxième partie : programmation d'activités

- des grilles de programmation chargées et complexes ne sont pas la garantie d'une efficacité au concours pas davantage que dans la classe : le correcteur évalue avant tout la pertinence et la cohérence d'un fil conducteur qui risque de s'effiloche dans une abondance de détails ou formellement dans une mise en page désordonnée ;
- dans le même ordre d'idée, il est nécessaire de gérer son temps en allant à l'essentiel car le temps imparti n'est pas le même qu'en situation professionnelle ;
- utiliser un vocabulaire technique approprié en le définissant si nécessaire : progression, programmation, séquence, module, séance, projet ... ne sont pas des synonymes interchangeables ;
- appuyer sa programmation sur la progressivité des apprentissages centrés sur l'élève plutôt que dans une succession de tâches « ouvrières » présupposées formatives ;
- se méfier des stéréotypes vides de sens : rien ne sert de mentionner une séance formelle de gestion de l'hétérogénéité ou de remédiation si le contenu de cette séance n'est pas explicité ;
- bien circonscrire son sujet : identifier clairement la compétence travaillée, l'objectif général et les objectifs spécifiques choisis ;
- prévoir, sans forcément les développer, les prolongements interdisciplinaires susceptibles de tisser du lien entre certains apprentissages que l'on peut expliciter ;
- éviter les digressions hors sujet quand bien même elles voudraient mettre en valeur tel ou tel projet pédagogique que l'on a mené ; elles pourraient se révéler contreproductives si elles ne sont pas en lien direct avec la problématique traitée.

### **Seconde épreuve d'admissibilité**

#### **Etude de documents portant sur la culture océanienne en général et kanak en particulier**

#### **Bilan de la coordonnatrice : Marie-Hélène WAMO**

L'épreuve d'étude de documents sur la culture océanienne en général, kanak en particulier visait comme les années précédentes, à apprécier chez le candidat sa capacité à partir des textes proposés à repérer l'intérêt des supports en rapport avec la culture océanienne en général, ou kanak en particulier et à exploiter leurs contenus symboliques et culturels.

Le sujet sur le thème de « la pirogue » en Océanie s'y prêtait absolument puisque les textes soumis à la réflexion des candidats permettaient d'analyser leur conception en tant qu'objet culturel dans plusieurs pays ou régions du Pacifique dont la N-C, le Vanuatu, et la Polynésie, ainsi que son évolution dans l'histoire des temps modernes à nos jours et son utilisation comme moyen de transport.

Dans la 1<sup>ère</sup> partie notée sur 8 points, il était d'ailleurs attendu des candidats, une reprise des idées essentielles à partir des documents proposés :

Par exemple.

#### **Document A : La pirogue ancienne, un objet culturel (Chroniques des Pays kanak – tome 2)**

- Evocation des rites autour de la construction traditionnelle de la pirogue au Nord de la Nouvelle-Calédonie :

- Chasteté de « l'évocateur » responsable de la pirogue jusqu'à la mise à l'eau
- Itinéraire difficile et éprouvant à suivre au travers des collines par le responsable et quatre membres de sa famille. Pendant leur course symbolique, ils recueillent des éléments du monde végétal et du monde minéral qui donneront de la légèreté à la pirogue,
- Baptême de l'embarcation par des éléments végétaux,
- Des rites d'interdictions
- Des rites de navigation (invocations des éléments naturels afin de faciliter la navigation de la pirogue)

### **Document B : Pirogues du Vanuatu (Christiane Terrier)**

- Description de la pirogue traditionnelle et de son usage au Vanuatu
- Outil du quotidien qui permet les échanges entre les îles
- Les voiles étaient faites en nattes de pandanus, en forme d'ailes de papillon
- Présence de sculptures sur la coque en jouant un rôle protecteur

### **Document C : Va'a, waka, vaka : la civilisation de la pirogue (Tara Hiquily)**

- Evocation des performances des premières pirogues traditionnelles austronésiennes qui ont fait l'objet du premier peuplement des îles du Pacifique etc.

En revanche, la 3<sup>ème</sup> partie notée sur 6 points engageait davantage les candidats dans une réflexion personnelle à partir d'un passage du document D (Pirogue, nouvelle génération - Damien Chailiot) ci-dessous mentionné.

*« Si l'embarcation semble résolument moderne, elle est pourtant calquée sur les méthodes de conception et d'utilisation de l'époque. Aucun gouvernail, simplement une longue rame que l'on descend dans l'eau afin de créer une plus ou moins grande résistance, ou encore un mât mobile rendant la voile extrêmement manœuvrable, de procédés qui ne sont plus utilisés à l'heure de la marine moderne. Et pourtant, quelles performances et quelle beauté sur l'eau ! ».*

La copie est notée en fonction des connaissances culturelles du candidat mais également de sa capacité à structurer sa pensée : pertinence des commentaires sur des propos illustrés de quelques exemples. On sent visiblement dans certaines copies que certains candidats dans cette dernière épreuve se sont précipités, ont rédigé beaucoup trop vite, soit par crainte de manquer de temps, soit parce qu'ils croient avoir fait le tour du sujet.

C'est donc l'occasion de rappeler quelques conseils avant de traiter les différentes questions :

- relire plusieurs fois le sujet et s'assurer de sa compréhension ainsi que de tout document qui l'accompagne,
- prévoir un plan dans certaines questions qui nécessitent un exercice de pensée afin de faciliter la conduite du raisonnement,
- gérer efficacement son temps et le répartir intelligemment selon la répartition des points aux différentes questions.

La 2<sup>ème</sup> partie notée sur 6 points, permet de vérifier l'aptitude du candidat à concevoir dans les classes ou cycles de son choix des réponses pédagogiques à partir des aspects symboliques et culturels de la culture océanienne en général et kanak en particulier.

Le texte s'intitule « la légende de l'arbre à pirogue » (Document E : Texte de M. Leenhardt, extrait de l'ouvrage « Documents néo-calédoniens »).

Souvent les candidats ont fait un inventaire des différentes actions possibles complétées par des exemples, et parfois étayées par des projets variés de classe ou de cycle.

Les candidats avaient le choix de traiter le sujet en français ou dans l'une des langues kanak admises aux épreuves du baccalauréat de l'enseignement du second degré (à titre indicatif : ajië, drehu, nengone, païci). Durée 3H. Coefficient : 1. Une seule copie était rédigée en Nengoné.

Les notes s'échelonnent de 5 à 15.

Aucun candidat éliminé du concours.

Cependant 30 notes sont inférieures à la moyenne dont 4 égales ou inférieures à 5.

## Rapport du jury pour l'épreuve orale d'admission

### Bilan du coordonnateur : Jean VILLEROT

Les épreuves se sont déroulées le 20 novembre 2014 à l'IFM-NC avec deux jurys.

Rapport synthétique établi à partir de remarques des membres du jury.

matière	Note la + faible	Note la + forte	Nb de notes inférieures à 5	Nb de notes entre 5 et 9	Nb de notes entre 10 et 15	Nb de notes supérieures à 15	Moyenne générale
entretien	9	19	0	2	7	6	13,87

- **Sujet** : les candidats ont présenté des sujets plutôt intéressants et bien ciblés. Ceci dit, il conviendrait d'explicitier avec plus de précision la tâche du candidat, en mentionnant que les questions posées font partie intégrante des 10 minutes d'exposé. En effet, les jurys ont constaté des pratiques diverses à ce niveau.
- **dossier professionnel** : si les expériences relatées sont réellement vécues, des apports théoriques plus fournis seraient les bienvenus. La maîtrise de la langue française écrite est satisfaisante. Il faut veiller toutefois à bien titrer les dossiers : deux dossiers par exemple n'avaient aucun titre ni aucune indication de titre.
- **Exposé** : environ un tiers des candidats, donc, n'intègre pas véritablement les questions posées dans leur exposé. Toutefois, l'expression orale ainsi que l'aisance d'élocution sont des paramètres généralement maîtrisés par les candidats.
- **Entretien** : les candidats sont très généralement réactifs aux questions du jury et apportent des réponses franches et sensées. Les enjeux du SCCC sont timidement connus par les candidats. Majoritairement, ils évoquent une reconnaissance de leur travail et un engagement professionnel en devenant professeur des écoles.

## LES STATISTIQUES

### BILAN DE LA SESSION 2014 DU CONCOURS EXTERNE

**NOMBRE DE POSTES : 32 en liste principale.**

#### ADMISSIBILITE

Nombre d'inscrits	98
Présents	82
Éliminés	32
Ajournés	17
Au-dessus du minimum	33

Matière	Note la + faible	Note la + forte	Nbre de notes <=5	Nbre de notes >5 et <10	Nbre de notes >=10 et <15	Nbre de notes >=15	Moyenne générale
Mathématiques	2,25	17,75	8	48	20	5	8,69
Français	1,00	19,00	21	34	21	5	7,76
Histoire/science	0,00	15,25	15	35	28	4	8,85
Étude de doc	2,00	17,50	1	13	53	12	11,38

Moyenne majeure sciences	6,8/14 soit 9,72/20
Moyenne mineure sciences	1,88/6 soit 6,26/20
Moyenne majeure histoire	6,36/14 soit 9,09/20
Moyenne mineure histoire	2,66/6 soit 8,87/20

#### ADMISSION

Nombre d'admissibles	33
Présents	33
Éliminés	0
Ajournés	1
Au-dessus du minimum	32

Matière	Note la + faible	Note la + forte	Nbre de notes <5	Nbre de notes entre 5 et 9	Nbre de notes entre 10 et 15	Nbre de notes >15	Moyenne générale
Entretien partie 1	7,00	19,00	0	4	20	9	13,59
Littérature	8,00	20,00	0	1	3	9	16,15
Arts visuels	11,00	20,00	0	0	2	11	16,93
Musique	7,00	15,50	0	1	4	1	11,58
Anglais	5,00	20,00	0	5	18	8	13,11
Allemand	17,00	17,00	0	0	0	1	17,00
Espagnol	16,00	20,00	0	0	0	2	18,00
EPS	2,50	14,75	1	9	23	0	11,04

Pour l'EPS :

<u>Option danse</u>	Moyenne Chorégraphie	9,33
	Moyenne oral danse	11,78
	Moyenne Option Danse	10,72

<u>Option course</u>	Moyenne performance course	10,03
	Moyenne oral course	12,29
	Moyenne Option Course à pied	11,16

**BILAN DE LA SESSION 2014 DU CONCOURS EXTERNE SPECIAL**

**NOMBRE DE POSTES : 8 en liste principale.**

**ADMISSIBILITE**

Nombre d'inscrits	15
Présents	8
Éliminés	6
Ajournés	0
Au-dessus du minimum	2

Matière	Note la + faible	Note la + forte	Nbre de notes <=5	Nbre de notes >5 et <10	Nbre de notes >=10 et <15	Nbre de notes >=15	Moyenne générale
Mathématiques	2,00	12,50	5	2	1	0	5,09
Français	3,75	8,25	5	3	0	0	5,25
Histoire/science	2,75	14,75	2	3	3	0	8,19
Langue Kanak	5,00	17,50	1	1	3	3	12,81

Moyenne majeure histoire :	5,57/14 soit 7,96/20
Moyenne mineure histoire :	4/6 soit 13,33/20
Moyenne majeure sciences :	7/14 soit 10/20
Moyenne mineure sciences :	2,21/6 soit 7,38/20

**ADMISSION**

Nombre d'admissibles	2
Présents	2
Éliminés	0
Ajournés	0
Au-dessus du minimum	2

Matière	Note la + faible	Note la + forte	Nbre de notes <5	Nbre de notes entre 5 et 9	Nbre de notes entre 10 et 15	Nbre de notes >15	Moyenne générale
---------	------------------	-----------------	------------------	----------------------------	------------------------------	-------------------	------------------

Entretien partie 1	11,00	18,00	0	0	1	1	14,50
arts visuels	7,00	7,00	0	1	0	0	7,00
musique	19,00	19,00	0	0	0	1	19,00
Anglais	11,00	14,00	0	0	2	0	12,50
Langues kanak	13,00	17,00	0	0	1	1	15,00
EPS	12,25	13,50	0	0	2	0	12,88

### Pour l'EPS

<u>Option course</u>	Moyenne performance course	12,25
	Moyenne oral course	13,50
	Moyenne Option Course à pied	12,88

## BILAN DE LA SESSION 2014 DU CONCOURS INTERNE

**NOMBRE DE POSTES : 21 en liste principale**

### ADMISSIBILITE

Nombre d'inscrits	57
Nombre de présents	51
Éliminés	11
Ajournés	25
Au-dessus du minimum	15

Matière	Note la + faible	Note la + forte	Nbre de notes <5	Nbre de notes >5 et <10	Nbre de notes >10 et <15	Nbre de notes >15	Moyenne générale
Analyse de doc	0,00	16,50	11	22	17	1	7,93
Etude de doc	5,00	18,00	0	31	18	1	9,07

### ADMISSION

**Moyenne de l'entretien avec le jury : 13,87**

**Admis : 15**

## **Conclusion**

Cette année encore, les candidats à la session 2014 du concours externe de recrutement des professeurs des écoles de Nouvelle-Calédonie ont dû faire la preuve du haut niveau de leurs connaissances et de leurs compétences afin de compter parmi les heureux lauréats.

Ainsi le concours externe demeure très sélectif, malgré un nombre plus important de postes ouverts qu'en 2013. La moyenne générale a chuté en français mais elle se maintient en mathématiques et histoire/sciences et le nombre de notes éliminatoires a sensiblement diminué.

On note la faiblesse générale et alarmante des résultats dans ces disciplines fondamentales, alors que les épreuves proposées étaient bien situées dans le niveau d'exigence universitaire attendu.

Le concours spécial ne compte que 2 admis pour 8 places ouvertes. C'est très décevant et l'on peut déplorer la faiblesse générale des résultats, à l'exception des épreuves de LCK où la plupart des notes se situent au-dessus de la moyenne. Les contre-performances observées dans les disciplines fondamentales que sont le français (- 3 points) et les mathématiques (stabilité des résultats médiocres), interpellent. Il convient donc d'alerter les candidats sur la nécessité de se préparer à toutes les épreuves et non seulement à celles relevant de la spécialité linguistique.

Apparemment plus accessible, le concours interne s'est pourtant limité à 15 réussites parmi les 51 présents aux épreuves d'admissibilité. La chute de la moyenne de l'épreuve orale (- 3) est heureusement compensée par une moyenne plus élevée que 2013 en analyse et étude de documents.

Nous encourageons les candidats de la session 2015 à examiner attentivement les rapports du jury ainsi que les annales, afin de prendre la mesure des connaissances et compétences attendues.

Jean-Yves KARTONO  
Inspecteur adjoint au vice-recteur  
de la Nouvelle-Calédonie  
directeur général des enseignements